

ktuell



- **Maacht endlech eng Politik FIR d'Leit an nët géint se!**
- **Faites enfin une politique POUR les gens et non contre eux!**





COMMENT CONTACTER L'OGBL POUR UN CONSEIL OU UNE ASSISTANCE

tél. **+352 26 54 37 77** (sauf autre indication)

Luxembourg

L-1020 Luxembourg
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse
Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Fax: 26 54 02 59

Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Fax: 51 50 05-529

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 11h30

Consultations sur rendez-vous vendredi matin

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Consultations sur rendez-vous mercredi matin

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération
Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 8h30 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Permanences spéciales droit social français

Les 1^{er} et 3^e vendredi du mois: 14h00 - 16h30

Informations générales:

Mardi: 9h00 - 12h00 Jeudi: 14h00 - 18h00

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, avenue de la Liberté
Consultations sur rendez-vous jeudi après-midi

Differdange

L-4620 Differdange BP126 4, rue Emile Mark
Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 11h30 Jeudi: 9h00 - 11h30 14h00 - 17h00

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Longwy

F-54810 Longlaville

Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet

Mercredi: 14h00 - 17h30

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch Fax: 50 44 81
Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)

Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Samedi: 9h00 - 11h30

Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

Jeudi: 9h00 - 11h30

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean

Fax: 81 97 13

Mardi: 8h00 - 11h30 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h00 - 11h00

Consultations sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous lundi après-midi

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Karcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr

Antenne Trier

D-54292 Trier (DGB) Herzogenbuscher-Str 52 TBS, 2.OG

Donnerstag: 13.00 - 17.00 Uhr

Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück

Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél.: 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse Tél.: 49 60 05 345

Permanence le lundi, mardi, jeudi et vendredi:

de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Aywaille, Bastogne, Habay-la-Neuve et Vielsalm

EURES Saar-Lor-Lux Rheinland-Pfalz: Bitburg, Saarlouis und Trier

Service de consultation STRESS au travail

Tél.: 27 49 42 22



info@ogbl.lu www.ogbl.lu

Aktuell

Sommaire

Editorial 4

- Reformen im Interesse der Arbeitnehmer werden gebraucht

Dossiers nationaux 7

- L'OGBL rejette les mesures d'austérité antisociales et nocives pour la conjoncture
- Der OGBL verhindert ersatzlose Abschaffung der „pension-solidarité“
- La suppression de l'ajustement a des répercussions pour les personnes les plus démunies
- Meinungs austausch zwischen dem OGBL und dem Wirtschaftsminister
- Secrétariat social: Abolition de la surprime à charge des anciens ouvriers déjà au 31 décembre 2012!
- Die Stressberatung der Arbeitnehmerkammer (CSL) bietet konkrete Hilfe!
- Entrevue de l'OGBL et du Mouvement Ecologique avec le ministre de Travail
- Dossier Cargolux page 19

Du nouveau dans les entreprises 24

Aviation civile, Bâtiment, Nettoyage, Santé, Services sociaux et éducatifs, Banques et Assurances, Education et Sciences, Sidérurgie

OGBL Jeunes 34**Frontaliers** 35

- Bourses d'études pour frontaliers:
La Cour de justice européenne a entendu les parties
- Studienhilfen für Grenzgänger:
Der Europäische Gerichtshof hat die Parteien angehört

Europe 38**Formation Syndicale de l'OGBL** 39**Chambre des salariés** 41**Divers** 44

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding

Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'École B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Photo couverture: Conseil de l'Union européenne

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abrégier les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding
Präsident

Reformen im Interesse der Arbeitnehmer werden gebraucht

Ein Höhepunkt der gewerkschaftlichen Aktion war in den letzten Wochen sicherlich die auf Initiative des OGBL zustande gekommene Demonstration vor der Abgeordnetenkammer. Der OGBL, der die Vorsitzenden in den Personalvertretungen beider Firmen stellt, hat von Anfang eine klare Linie verfolgt. Die beiden Firmen gehören dem Land und sind von systemischer Bedeutung für den Flughafen und, darüber hinaus, für die Wirtschaft in unserem Land. Die Allianz mit Qatar Airways war ein strategischer Fehler. Nunmehr gilt es eine klare zukunftsfähige aber auch realistische Strategie für beide Firmen zu entwickeln, eine Strategie, die in Verbund mit wirtschaftspolitischen und landesplanerischen Orientierungen und Zielsetzungen gesehen werden muss und die gegebene Realitäten, wie die Tatsache, dass der Flughafen sehr nahe bei einer Stadt und in einem dichtbesiedelten Gebiet liegt, berücksichtigt. Auf Grund dieser Strategie, die unter Einbeziehung der Personalvertreter und der Gewerkschaften entwickelt werden muss, gilt es einen neuen Geschäftspartner zu suchen, der Qatar Airways im Kapital der Cargolux ersetzen soll. Erst auf Basis eines neuen Geschäftsmodells kann die Diskussion über die Folgen, die sich daraus für die Personalpolitik ergeben, sinnvoll geführt werden. Ankündigungen, dass es ohne Sozialabbau nicht möglich sei, beide Betriebe zu retten, sind der Sache dabei nicht dienlich.

Es gibt Alternativen

Ähnlich sehen wir die Lage in der Industrie. Die angekündigte „Einmottung“ des historischen Sitzes der ARBED oder soll man sagen die geplante Veräußerung dieses Gebäudes lassen tief blicken in Bezug auf die Strategie, die L. Mittal in Luxemburg verfolgt. Noch besorgniserregender ist, dass die Zukunft der Standorte Schifflingen und Rodange weiterhin mehr als unsicher bleibt. Die vom OGBL gemachten Vorschläge und das Audit über diese Vorschläge zeigen, dass es Alternativen zur Politik der Konzernspitze gibt. Warum bekommen wir so wenig Unterstützung von politischer Seite? Wirtschafts- und Beschäftigungspolitik kann sich doch nicht auf

soziale Begleitmaßnahmen beim Schließen von ganzen Betriebsteilen beschränken. Die Politik von ArcelorMittal in Europa und in Luxemburg ist eine Gefahr für die europäische Stahlindustrie. Darauf brauchen wir eine koordinierte gewerkschaftliche besonders aber eine koordinierte politische Antwort, wir brauchen eine europäische Stahlpolitik, so wie wir eine europäische aber auch eine nationale Industriepolitik brauchen. Dies waren auch zentrale Diskussionspunkte in einem rezenten Gespräch zwischen dem Wirtschaftsminister und den Verantwortlichen der drei Industriesyndikate des OGBL.

Sozialdialog: Theorie und Praxis

In der politischen Diskussion wird immer wieder ein verbesserter Sozialdialog angemahnt. Auch die Funktionäre der Arbeitgeberseite benutzen gerne die Formel der Sozialpartnerschaft und des Sozialdialogs. Andererseits werden aber erpresserische Methoden angewandt. Denn wie soll man die Haltung einer Luxguard anders qualifizieren, wenn notwendige Investitionen nicht gemacht werden, und dies obwohl Jahre lang Gewinne gemacht wurden, dann aber plötzlich mit einer Werksschließung gedroht wird, Personal ohne jede soziale Rücksicht zu entlassen, und dies alles um Lohnkürzungen durchzusetzen. Die Fedil-Spitze ihrerseits zeigt Verständnis für die Haltung von Luxguard, bringt die Wettbewerbsfähigkeit, die durch angeblich zu hohe Arbeitskosten gefährdet sei, ins Spiel. Dabei zeigen rezente Studien aus Deutschland (siehe Tageblatt vom 27.11.), dass Luxemburg mit Arbeitskosten von 29,60€ pro Stunde im verarbeitenden Gewerbe an 9. Stelle in der EU liegt.

Ähnliches läuft im Finanzsektor ab, wo alle Unzulänglichkeiten unserer Arbeitsgesetzgebung ausgenützt werden, um Personalabbau durchzusetzen, soziale Errungenschaften abzuschaffen und Lohndruck auszuüben.

Für Reformen im Interesse der Arbeitnehmer

Die rezenten Entwicklungen zeigen, dass es dringend notwendig ist, die luxemburgische Arbeitsgesetzgebung, die ein Schutzinstrument für den Arbeitnehmer

sein sollte, zu verbessern. Dies gilt besonders für den Kündigungsschutz, dies gilt aber auch für die Rechte der Personalvertreter und der Gewerkschaften im Betrieb, ihre Möglichkeiten vor Gericht aktiv zu werden. Dies gilt für die Schlichtungsprozeduren, die effizienter gestaltet werden müssen. Dies gilt für die notwendige Stärkung der Gewerbeinspektion (ITM), für die Arbeitsmedizin – hier drängt sich eine Reform im Sinne der Schaffung eines starken, einheitlichen, öffentlichen, politisch und finanziell unabhängigen arbeitsmedizinischen Dienstes auf.

Wir brauchen qualitative Reformen, um die Arbeitnehmer besser zu schützen, um ihre berufliche Entwicklung in

einer sich schnell wandelnden Welt besser abzusichern, um ihnen mehr Mitspracherecht bezüglich ihrer Arbeit zu geben. Solche Reformen beinhalten politisch einen Ausbau, eine Weiterentwicklung unseres Sozialstaats und nicht seinen schleichenden Abbau.

Der OGBL wird sich weiterhin für eine solche Reformpolitik einsetzen und unseren Sozialstaat verteidigen.

Der OGBL wird sich für gute Arbeitsbedingungen und faire Löhne stark machen.

Der OGBL wird sich auch weiterhin an vorderster Front für den Erhalt unserer Kaufkraft, des Wertes unserer Löhne und Renten einsetzen.

Il nous faut des réformes dans l'intérêt des salariés

Un des points culminants de l'action syndicale ces dernières semaines a sans aucun doute été la manifestation contre le démantèlement des acquis sociaux des salariés prévu chez Cargolux et Luxair devant la Chambre des députés, organisée à l'initiative de l'OGBL. La position de l'OGBL qui assure la présidence des délégations du personnel des deux entreprises, a dès le début été très claire. Pour lui, les deux firmes appartiennent au pays et sont d'une importance systémique pour l'aéroport et, bien au-delà, pour l'économie du pays. L'alliance avec Qatar Airways a été une faute stratégique. Il importe maintenant d'élaborer une stratégie tout aussi durable que réaliste, une stratégie qui permettra de combiner les objectifs économiques et d'aménagement du territoire et qui prendra en compte les réalités telles que le fait que l'aéroport soit situé à proximité immédiate d'une ville et sur un territoire

densément peuplé. Il s'agira de chercher sur base de cette stratégie, qui devra être élaborée avec les délégués du personnel et les syndicats, un nouveau partenaire commercial pour remplacer Qatar Airways dans le capital de Cargolux. Ce n'est qu'une fois qu'un nouveau modèle commercial aura été défini qu'une discussion sur les conséquences éventuelles pour la politique du personnel pourra avoir lieu. Dans ce contexte, l'annonce que sans démantèlement social les deux entreprises ne pourront être sauvées ne fera pas avancer le débat, au contraire, cela ne fera que l'envenimer.

Il y a des alternatives

Pour nous, la situation dans le secteur industriel est tout à fait similaire. Le projet de mise au rancart du siège historique de l'ARBED, ou devrait-on dire le projet de vente de ce bâtiment, laisse présager la stratégie que L. Mittal poursuit au Luxembourg. Il y a lieu de s'in-

quiéter davantage de l'avenir plus qu'incertain des sites de Schifflange et de Rodange. Les propositions faites par l'OGBL et l'audit sur ces propositions démontrent qu'il y a des alternatives à la politique pratiquée par la direction du groupe. Pourquoi le pouvoir politique nous soutient-il si peu dans ce dossier? La politique économique et la politique de l'emploi ne doivent pas se limiter à des mesures d'accompagnement lors de fermetures d'entités entières d'entreprises. La politique d'ArcelorMittal en Europe et au Luxembourg représente un danger grave pour la sidérurgie européenne. Il nous faudrait, en réponse à cette façon d'agir, une réplique syndicale coordonnée mais surtout une réplique politique coordonnée, car nous avons besoin d'une politique sidérurgique européenne tout autant que nous avons besoin d'une politique industrielle européenne et nationale. Ces sujets ont récemment été abordés par le ministre de l'Economie et les responsables des trois syndicats industriels de l'OGBL.

Le dialogue social: théorie et pratique

Dans les échanges politiques il est souvent question d'améliorer le dialogue social. Même si les fonctionnaires des organisations patronales aiment bien brandir leur adhésion au partenariat social voire au dialogue social, ils recourent de l'autre côté facilement au chantage. Car comment pourrait-on qualifier l'attitude d'une entreprise comme Luxguard: ne pas faire les investissements nécessaires pour le sauvetage d'une usine malgré les bénéfices réalisés pendant de nombreuses années et ensuite menacer de fermer l'usine, de licencier son personnel sans aucun scrupule, et tout cela dans le but de forcer des réductions de salaires. Les dirigeants de la Fedil font preuve d'une grande compréhension à l'égard de Luxguard et avancent comme argument que la compétitivité du Luxembourg serait menacée par des coûts salariaux trop élevés. Alors que des études effectuées récemment en Allemagne (voir Tageblatt du 27.11.) démontrent que le Luxembourg, avec des coûts

salariaux dans le secteur industriel de 29,60€ par heure, se trouve à la 9^e place dans l'UE.

On constate la même chose pour le secteur financier où toutes les insuffisances de notre législation sont exploitées à des fins de licenciements, de suppressions d'acquis sociaux et de pressions salariales.

Pour des réformes dans l'intérêt des salariés

Les évolutions récentes prouvent qu'il est urgent d'améliorer la législation luxembourgeoise du travail qui est censée être un rempart de protection pour le salarié. Cela doit être le cas pour la protection contre les licenciements, mais aussi en ce qui concerne les droits de cogestion des délégués du personnel et des syndicats dans les entreprises et leurs possibilités d'entamer des procédures judiciaires. Cela vaut également pour les procédures de conciliation qu'il faudrait rendre plus efficaces. Dans le même ordre d'idées, il serait nécessaire de renforcer l'Inspection du travail et des mines (ITM), la médecine du travail, qui doit d'urgence être réformée afin d'en faire un service médical du travail fort, unique, public et indépendant des points de vue politique et financier.

Nous avons besoin de réformes qualitatives afin de mieux protéger les salariés, afin d'assurer leur développement professionnel dans un monde en évolution constante, afin de leur garantir un droit de consultation élargi par rapport à leur travail. De telles réformes visent une extension voire un développement de notre Etat social et non son démantèlement insidieux.

L'OGBL continuera à s'engager pour une politique de réforme dans ce sens et à défendre notre Etat social.

L'OGBL continuera à lutter pour de bonnes conditions de travail et des salaires justes. Il se mobilisera au premier rang pour le maintien de notre pouvoir d'achat et la valeur de nos salaires et pensions.

Staatshaushaltsentwurf 2013

Die OGBL-Exekutive lehnt Sparmaßnahmen als unsozial und konjunkturfeindlich ab

Die OGBL-Exekutive hat sich am 12. November mit dem Staatshaushaltsentwurf 2013 befasst und stellt fest, dass die Regierung aus den katastrophalen Folgen der von Brüssel vorgegebenen Austeritätspolitik keine Lehren für Luxemburg gezogen zu haben scheint. Obwohl die gesamtstaatliche finanzielle Lage unseres Landes eine der besten Europas ist, wird trotzdem versucht eine Politik zu betreiben, die die Kaufkraft der Masse der schaffenden Menschen und der Rentner kürzen wird, die Sozialleistungen abbaut und die negative Auswirkungen auf die lokale und regionale Wirtschaft, besonders in den Bereichen Handwerk und Handel haben wird. Die Wirtschaftsleistung Luxemburgs wird durch diesen Haushaltsentwurf geschwächt.

Die in drei Phasen angekündigten neuen Sparmaßnahmen, die ab 2013 gelten sollen, gehen weiterhin in erster Linie auf Kosten der Privathaushalte (45%), während die Betriebe mit einer Beteiligung von rund 17% minimal am Sparvorhaben teilnehmen sollen. Wenn beispielsweise noch im ersten Haushaltsentwurf vom 2. Oktober die Solidaritätssteuer für Privatpersonen und Betriebe um 2 Prozentpunkte angehoben werden sollte, sind es in der neuen Fassung vom 6. November für Privathaushalte bereits 3%, bei den Unternehmen bleibt es bei den ursprünglichen 2%. Es sieht also so aus, als wolle die Regierung weiterhin diejenigen Firmen schonen, die Steuern zahlen, denen es gut bis exzellent geht. Denn nur die Betriebe, die aufgrund ihrer Gewinne Steuern zahlen, müssen auch Solidaritätssteuer zahlen.

Vom Kampf gegen Steuerhinterziehung und vom Stopfen von Steuerschlupflöchern geht keine Rede in den Maßnahmen der Regierung. Auch bei der Besteuerung der Einkünfte aus Kapitalanlagen gibt es keine wirklichen Fortschritte.

Weiterer Kaufkraftverlust von 450 Millionen Euro geplant

Die OGBL-Exekutive lehnt alle Maßnahmen ab, die

auf Kosten der Kaufkraft der Lohn- und Gehaltsempfänger, der Rentner sowie der Familien gehen. Zwei Beispiele: Bei der Abschaffung der am 1. Januar 2013 fälligen Anpassung der Renten und Pensionen an die allgemeine Lohnentwicklung der Jahre 2009 und 2010 wird den Pensionierten auf illegale Weise 1,5% ihres Einkommens vorenthalten, obwohl die Rentenkasse eine Reserve von fast 12 Milliarden Euro aufweist. Durch die Streichung des Fahrkostenzuschlags für die ersten 4 Kilometer werden viele Haushalte in eine höhere Steuerstufe rutschen und dadurch mehr Steuern zahlen und dies wird wiederum besonders die Klein- und Mittelverdiener treffen. Zynischerweise wird gleichzeitig über die Erhöhung der Preise für den öffentlichen Transport diskutiert.

Durch die Indexmanipulationen der letzten Jahre, die Nichtanpassung der Steuertabellen an die Preisentwicklung, die Desindexierung des Kindergeldes, höhere Eigenbeteiligungen bei den Gesundheitsleistungen haben die in Luxemburg arbeitenden Menschen und die Rentner sowie die einheimische Wirtschaft bereits erheblich an Kaufkraft verloren. Durch die nun vorgesehenen Sparmaßnahmen werden im Jahr 2013 den Privathaushalten zusätzlich rund 450 Millionen Euro an Kaufkraft verlorengehen. Darunter werden der luxemburgische Einzelhandel und das Handwerk ebenfalls zu leiden haben. Rezente Umfragen weisen dies klar auf. Die negativen Auswirkungen auf die Beschäftigung werden nicht ausbleiben.

Durch die verlorene Kaufkraft der Privathaushalte und die Reduzierung der Investitionsausgaben werden die staatlichen Steuereinnahmen zurückgehen, was wiederum zu einer Erhöhung des Staatsdefizits beitragen, beziehungsweise die vorgesehenen Anstrengungen auf der Einnahmenseite (Erhöhung der Solidaritätssteuer, Einführung eines Spitzensteuersatzes von 40%, Verdoppelung der Soparfi-Steuer von 1.500 auf 3.000 Euro, Mindestunternehmenssteuer, ...) annullieren wird.

Der OGBL, zusammen mit der Europäischen Gewerkschaftsbewegung, warnt seit Jahren vor dieser falschen Politik die jede Erholung der nationalen und europäischen Wirtschaft im Keim erstickt und die gesamte europäische Wirtschaft in die Rezession treibt.

Attacke gegen Familien und Arbeitslose

Obwohl Luxemburg immer noch die Maastricht-Kriterien mehr als erfüllt (maximales gesamtstaatliches Defizit weit unter 3% und gesamtstaatliche Verschuldung weit unter 60%), fällt der christlich-sozialen und sozialistischen Regierungskoalition nichts Besseres ein, als einen antisozialen Austeritätskurs zu fahren. Die OGBL-Exekutive stellt fest, dass die Regierung es nicht bei der Desindexierung der Familienzulagen, die zu einer schleichenden Entwertung des Kindergeldes geführt hat, belässt, sondern nunmehr die Schulanfangszulage kürzen will. Und dies trotz steigender Preise für Kinderbetreuung, trotz steigender Kosten für Schulmaterial und schulische Aktivitäten.

Die ersten Kürzungen bei den Hilfen zur Anschaffung einer Wohnung gehen in die gleiche Richtung. Beihilfen werden gekürzt, ohne dass ersichtlich ist wie die steigende Wohnungsnot und die unverschämten Spekulationsgewinne im Immobiliengeschäft, die die Preise in die Höhe treiben, wirkungsvoll bekämpft werden sollen.

Erstmals seit Beginn der Krise wird nun an einem weiteren Pfeiler unseres Sozialsystems gerüttelt. Trotz Erhöhung der Solidaritätssteuer, trotz steigender Arbeitslosigkeit wird der Rotstift bei der Beschäftigungspolitik angesetzt. Bei der geplanten Reform der Wiedereingliederungshilfe geht es nicht um einen effizienteren Einsatz der Mittel, sondern um eine Kürzung der Ausgaben. Dies gilt auch für die geplante Abschaffung der Prêretraite-solidarité, eine Maßnahme, die die Arbeitslosigkeit verschärfen wird.

Die aktuelle Regierungspolitik geht in die falsche Richtung. Der OGBL wird sich weiter gegen diese Politik zur Wehr setzen und unseren Sozialstaat verteidigen.

Projet de budget 2013

L'OGBL rejette les mesures d'austérité antisociales et nocives pour la conjoncture

Le Comité exécutif de l'OGBL a analysé le 12 novembre le projet de budget 2013 et a constaté que le gouvernement ne semble pas avoir tiré, pour le Luxembourg, les leçons des conséquences désastreuses de la politique d'austérité imposée par Bruxelles. Quoique la situation des finances publiques au Grand-Duché soit une des meilleures en Europe, on essaie pourtant de faire une politique qui diminuera le pouvoir d'achat des salariés et des retraités, dégradera les prestations sociales et aura un impact négatif sur l'économie locale et régionale surtout sur le secteur de l'artisanat et du commerce. Ce projet de budget, une fois mis en œuvre, affaiblira la performance économique du Luxembourg.

Les mesures d'austérité annoncées en trois phases, entrant en vigueur à partir de 2013, se feront principalement aux dépens des ménages privés (45%), tandis

que les entreprises ne devront contribuer que de façon minimale au projet d'économies avec une participation d'à peine 17%. Si dans le premier projet de budget du 2 octobre, il était encore prévu d'augmenter l'impôt de solidarité pour les personnes physiques et les entreprises de 2%, la nouvelle version du 6 novembre annonce déjà une augmentation de 3% pour les ménages privés, pour les entreprises cependant l'impôt de solidarité reste à 2%. Il semble évident que le gouvernement veut continuer à ménager les entreprises qui paient des impôts, qui se portent donc bien, voire très bien. Car ce ne sont que ces entreprises qui, payant des impôts en raison de leurs bénéfices, doivent également payer l'impôt de solidarité.

Dans les mesures du gouvernement, il n'est plus question de lutter contre la fraude fiscale ni de supprimer les



niches fiscales. Il n'y a pas de véritable progrès non plus en ce qui concerne l'imposition des revenus de placements.

Une nouvelle perte du pouvoir d'achat de 450 millions d'euros est programmée

Le Comité exécutif de l'OGBL rejette toute mesure qui va aux dépens du pouvoir d'achat des salariés du secteur privé et public ainsi que des pensionnés et de leurs familles. Deux exemples: par la suppression de l'adaptation des retraites et pensions à l'évolution générale des salaires en 2009 et 2010, on prive illégalement les pensionnés de 1,5% de leur revenu, et ce malgré la réserve de l'assurance-pension qui s'élève à quelque 12 milliards d'euros. Suite à la suppression du forfait kilométrique pour les 4 premiers kilomètres bien des ménages se retrouveront dans une tranche d'imposition supérieure et paieront donc plus d'impôts. Cette mesure frappera surtout les petits et moyens revenus. On pourrait qualifier de pur cynisme la discussion parallèle sur une augmentation des prix des transports publics.

Par la manipulation de l'index au cours des dernières années, la non-adaptation des barèmes d'impôt à l'évolution des prix, la désindexation des allocations familiales, l'augmentation des participations aux prestations des soins de santé, les salariés travaillant au Luxembourg, les pensionnés ainsi que le marché intérieur sont déjà victimes d'une perte de pouvoir d'achat substantielle. Suite aux mesures de rigueur prévues, les ménages privés au Luxembourg perdront encore 450 millions supplémentaires de pouvoir d'achat. Le commerce de détail et l'artisanat s'en ressentiront. Des sondages récents le présagent clairement. Les effets

négatifs sur l'emploi ne tarderont pas à se manifester.

Le pouvoir d'achat perdu des ménages privés et la réduction des dépenses d'investissement diminueront les revenus fiscaux ce qui contribuera de nouveau à une augmentation du déficit de l'Etat voire mènera à une annulation des efforts du côté revenus (augmentation de l'impôt de solidarité, introduction d'un taux maximal d'imposition, le doublement de l'impôt minimal sur les Soparfi de 1 500 à 3 000 euros, introduction d'un impôt minimal pour les entreprises, ...).

L'OGBL, avec le mouvement syndical européen, met en garde depuis longtemps déjà contre cette politique erronée qui étouffe toute éventuelle reprise de l'économie nationale et européenne et qui conduit l'économie européenne entière dans la récession.

Attaque contre les familles et les chômeurs

Quoique le Luxembourg remplisse encore à merveille les critères de Maastricht (déficit public maximal de loin en dessous des 3% et dette publique de loin en dessous des 60%), la coalition de gouvernement chrétienne sociale et socialiste ne trouve pas mieux que de mener une politique d'austérité antisociale. Le Comité exécutif de l'OGBL constate que le gouvernement ne s'arrêtera pas à la désindexation des allocations familiales qui a mené à la dévalorisation insidieuse de l'allocation familiale, mais qu'il réduira maintenant aussi l'allocation de rentrée scolaire. Et ce malgré l'augmentation des prix pour la garde des enfants, l'augmentation des frais pour le matériel scolaire et les activités scolaires.

Les premières coupes concernant les aides au logement lors de l'acquisition d'un logement vont dans la même direction. Les aides sont diminuées sans que soit présenté pour autant un véritable concept pour endiguer la crise du logement et la spéculation sur le marché immobilier responsable des prix excessifs.

Pour la première fois depuis le début de la crise, on s'attaque à un des piliers de notre système social. Malgré l'augmentation de l'impôt de solidarité, la croissance du chômage, on pratique des coupes dans la politique de l'emploi. En ce qui concerne la réforme de l'aide au réemploi, on vise une réduction des dépenses au lieu d'une meilleure utilisation des moyens. C'est le cas aussi en ce qui concerne la suppression de la préretraite-solidarité qui fera monter le chômage.

Permanenter Arbeits- und Beschäftigungsausschuss (CPTE)

Der OGBL verhindert ersatzlose Abschaffung der „préretraite-solidarité“

Anlässlich seiner vom Sitzung 21. November 2012 befasste sich der permanente Arbeits- und Beschäftigungsausschuss (Comité permanent du travail et de l'emploi) unter anderem mit der geplanten Abschaffung der Vorruhestandsregelung „Solidarität“ (préretraite-solidarité). Die OGBL-Vertreter warnten davor, aus reinen Sparüberlegungen heraus, dieses Instrument abzuschaffen. Dies würde sich kontraproduktiv auf die Beschäftigung insbesondere junger Arbeitnehmer auswirken und zu einer Erhöhung der Jugendarbeitslosigkeit führen.

Arbeitsminister Nicolas Schmit zeigte Verständnis für die vom OGBL vorgetragenen Argumente und sprach

sich dafür aus, dass bevor das derzeitige Instrument abgeschafft wird, eine breite Diskussion geführt werden solle, mit dem Zweck, gegebenenfalls aus den Vorruhestandsregelungen „Solidarität“ und „Schichtarbeit“ (préretraite-travail posté) ein neues Instrument zu schaffen, das effizienter den betroffenen Menschen helfen kann. Er unterstrich erneut, dass aus seiner Sicht die „préretraite-solidarité“ nicht zu den ursprünglich angestrebten Ergebnissen geführt hat.

Der OGBL begrüßt, dass die Regierung in dieser Frage dialogbereit ist und nicht ein wertvolles soziales Instrument ersatzlos aufgeben möchte.

Comité permanent du travail et de l'emploi (CPTE)

L'OGBL a empêché la suppression pure et simple de la préretraite-solidarité



Lors de sa réunion du 21 novembre 2012, le Comité permanent du travail et de l'emploi a analysé notamment la suppression prévue de la «préretraite-solidarité». Les représentants de l'OGBL ont mis en garde contre l'abolition de cet instrument pour des raisons

purement comptables. Cette suppression aurait un impact contre-productif sur l'emploi notamment sur l'emploi des jeunes et pourrait entraîner une augmentation du taux de chômage des jeunes.

Le ministre du Travail Nicolas Schmit s'est montré ouvert aux arguments de l'OGBL et s'est prononcé en faveur d'un large débat sur le sujet avant de procéder à la suppression de l'instrument et, le cas échéant, de trouver une solution combinant la préretraite-solidarité et la préretraite-travail posté afin de créer un instrument apte à aider plus efficacement les personnes concernées. Il a cependant souligné que, de son point de vue, la préretraite-solidarité n'a pas réussi à atteindre les objectifs fixés.

L'OGBL salue le fait que le gouvernement soit ouvert au dialogue sur cette question et disposé à ne pas supprimer cet instrument social précieux sans trouver une solution de rechange.

Die Abschaffung der Rentenanpassung (Ajustement) hat Folgen für die Bedürftigsten

Die Regierung hat beschlossen die Renten nicht ab dem 1. Januar 2013 an die Lohnentwicklung der Jahre 2009 und 2010 anzupassen, unter dem falschen Vorwand dies würde Einsparungen beim Staatshaushalt zur Folge haben.

Nun aber wird die Regierung, wenn sie diese Maßnahme durchführt, auch jene Menschen treffen, die bedürftig sind und die nur ganz niedrige Einkommen haben, obwohl sie vorgibt eine Politik zugunsten der kleinen Leute machen zu wollen («schmuel Schëlleren»).

Ausgenommen von der Anpassung sind auch die mehr als 18.000 RMG-Bezieher (gesetzliches Mindesteinkommen) und die mehr als 2.000 RPGH-Bezieher (gesetzliches Schwerstbehinderteneinkommen) sowie die einige Tausend Arbeitnehmer, die aufgrund eines Arbeits-/Wegeunfalls Anrecht auf eine Rente haben und deren schmale Einkommen folglich ab dem ersten Januar 2013 nicht um 1,5 % erhöht werden.

Aus diesem Grund fordert der OGBL die Regierung auf, schnellstens die notwendigen Schritte zu unternehmen, damit die Bedürftigsten in unserer Gesellschaft nicht ein weiteres Mal abgestraft werden, und ihnen die geschuldete Anpassung zuzugestehen, um so eine Steigerung der Armutsquote in Luxemburg zu vermeiden.

La suppression de l'ajustement a des répercussions pour les personnes les plus démunies

Le gouvernement a décidé de ne pas ajuster les pensions à l'évolution des salaires de 2009 et 2010, à partir du 1^{er} janvier 2013, ceci sous un faux prétexte d'économies au niveau du budget de l'Etat.

Or, en appliquant cette mesure, le gouvernement frappera également les personnes se trouvant en précarité et bénéficiant de revenus très modestes alors qu'il prétend vouloir faire une politique dans l'intérêt des petites gens («schmuel Schëlleren»).

Sont également exclus de l'ajustement plus de 18 000 bénéficiaires du RMG (revenu minimum garanti) et plus

de 2 000 personnes touchant le RPGH (revenu pour personnes gravement handicapés) ainsi que les milliers de salariés qui ont droit à une rente suite à un accident survenu sur le lieu de travail/trajet et qui par conséquent ne verront pas augmenter leurs petits revenus de 1,5% à partir du 1^{er} janvier 2013.

De ce fait, l'OGBL revendique la prise urgente des mesures nécessaires pour que les plus démunis de notre société ne soient pas une fois de plus sanctionnés et demande au gouvernement de leur accorder l'ajustement dû afin d'éviter une augmentation du taux de pauvreté au Luxembourg.

Industriepolitik

Meinungsaustausch zwischen dem OGBL und dem Wirtschaftsminister

Eine von Jean-Claude Reding angeführte OGBL-Delegation ist von Wirtschaftsminister und Außenhandelsminister Etienne Schneider zu einem Meinungsaustausch über die Regierungsstrategie in Sachen Industriepolitik empfangen worden.

Beide Parteien haben von vorne herein ihr entschlossenes Engagement für einen starken, immer diversifizierter werdenden Industriesektor in unserem Wirtschaftsgefüge, betont.

In der Diskussion ging es um die aktuelle Lage in den der traditionellen dem luxemburgischen Industriesektor angehörigen Betrieben aber auch um neue Sektoren wie etwa die Öko- und Biotechnologie.

Darüber hinaus wurden unter anderen folgende Punkte angesprochen: die Forschungs- und Entwicklungs-

politik und die Notwendigkeit einer wirtschaftlichen Wertschöpfung in dieser Sparte; die Schaffung von Industrieclustern unter der Bedingung, dass sich diese Initiativen klare und nachweisbare Ziele setzen; die Aus- und Weiterbildung in den Industrieberufen; die Industriepolitik auf europäischer Ebene; die Gesetzgebung bezüglich des Arbeitsplatzerhalts als Begleitinstrument bei Restrukturierungen et Wechsel der betroffenen Arbeitnehmer in andere Sektoren, insbesondere durch Umschulung; die staatlichen Beihilfen zur Schaffung neuer Industriebetriebe; die Industriegebiete und schlussendlich die Schaffung eines Hochkomitees für Industrieangelegenheiten.

Der Meinungsaustausch war ehrlich und konstruktiv und beide Parteien äußerten den Wunsch sich in regelmäßigen Abständen zu treffen.

Politique industrielle

Echange de vues entre l'OGBL et le ministre de l'Economie



Une délégation de l'OGBL, conduite par Jean-Claude Reding, a été reçue par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Etienne Schneider, pour un échange de vues sur la stratégie du gouvernement en matière de politique industrielle.

D'emblée, les deux parties ont exprimé leur engagement ferme pour le maintien d'un solide secteur industriel, toujours plus diversifié, dans le tissu économique luxembourgeois.

La discussion a porté notamment sur la situation actuelle

dans les entreprises qui appartiennent à l'industrie luxembourgeoise traditionnelle mais également sur les nouveaux secteurs comme l'écotechnologie et la biotechnologie.

Ont par ailleurs été abordés les sujets suivants: la politique en matière de recherche et de développement et la nécessité que cette recherche crée des plus-values pour l'économie luxembourgeoise; la création de «clusters» industriels sous condition que ces initiatives se donnent des objectifs clairs et vérifiables; la formation initiale et continue pour les métiers de l'industrie; la politique industrielle au niveau européen; la législation relative au maintien dans l'emploi comme moyen d'accompagner les restructurations et les transitions des salariés concernés vers d'autres secteurs, notamment par le biais de formations; les aides étatiques destinées à la création de nouvelles entreprises industrielles; le zoning industriel et enfin la création du Haut Comité de l'Industrie.

Les échanges étaient francs et constructifs et les deux parties ont exprimé le souhait de se rencontrer à intervalle régulier.

See- und Binnenwasserschifffahrt

Meinungsaustausch zwischen dem OGBL und dem Wirtschaftsminister

Eine von Jean-Claude Reding angeführte OGBL-Delegation wurde zu einem Meinungsaustausch über die Rolle des See- und Binnenwasserverkehrs in der Logistikpolitik der Regierung von Wirtschafts- und Außenhandelsminister Etienne Schneider empfangen. Insbesondere wurde über die Umsetzung in Luxemburger Recht des Seearbeitsübereinkommens (MLC) der Internationalen Arbeitsorganisation (ILO) und den Werdegang des Gesetzes über die Schiffssicherheit gesprochen.

Des Weiteren wurden folgende Themen angeschnitten: die Bestandsaufnahme zum luxemburgischen Schiffsregister, das heute 250 Schiffe umfasst, und dessen Auswirkungen auf die Wirtschaft und das Staatsbudget; die arbeitsrechtlichen und Probleme bezüglich der Entlohnung der nicht aus einem EU-Land kommenden Seefahrer; die Bedeutung des Seefahrt- und Binnenwassertransports, insbesondere des Hafens Mertert, für das Luxemburger Logistikangebot; die Entwicklung des Logistiksektors insgesamt.

«Green Shipping» ist angesagt

Minister Etienne Schneider hat besonders hervorgehoben, dass Luxemburg ein Schiffsregister anstrebt, das sich durch „Green Shipping“, d.h. durch seinen ökologischen Ansatz auf hohem Niveau, auszeichnet. In diesem Zusam-

menhang sei das Ministerium dabei eine entsprechende Charta für die Reeder, deren Schiffe unter luxemburgischer Flagge fahren, auszuarbeiten. Der Regierungskommissar für Maritime Angelegenheiten, Robert Biver, hat darauf hingewiesen, dass Luxemburgs Flotte, mit einem Durchschnittsalter von 6 Jahren, weltweit eine der jüngsten ist, was schlussendlich dazu beitragen wird im erwähnten Bereich schneller voranzukommen. Des Weiteren betonte er, dass das Luxemburger Schiffsregister einen guten internationalen Ruf habe, und dass es gelte sich weiterhin durch absolute Seriosität hervorzutun, dies auch in Sachen Schutz der Rechte der Arbeitnehmer und ihrer Sicherheit.

Erläutert wurde ebenfalls, dass Luxemburg bis zum 20. August 2013 die Richtlinie 2009/13/CE des Rates vom 16. Februar 2009 zur Durchführung des Seearbeitsübereinkommens zwischen den Verbänden der Reeder in der Europäischen Gemeinschaft (ECSA) und der Europäischen Transportarbeiter-Föderation (ETF) umsetzen wird.

Was das Gesetzesvorhaben bezüglich der Schiffssicherheit angeht, haben die Verantwortlichen des Ministeriums mitgeteilt, dass ein Teil davon bereits im Rahmen verschiedener großherzoglicher Reglemente umgesetzt worden sei und der andere in das Gesetzesvorhaben zur Umsetzung obiger Richtlinie einfließen werde.

Das konstruktive Gespräch fand seinen Abschluss in einem breiter gefächerten Meinungs austausch über den Logistiksektor insgesamt, einschließlich der Binnenwas-

serschiffahrt, sowie über das Thema Berufsausbildung im Logistikbereich.

Transport maritime et fluvial

Echange de vues entre l'OGBL et le ministre de l'Economie

Une délégation de l'OGBL, conduite par Jean-Claude Reding, a été reçue par le ministre de l'Economie et du Commerce extérieur, Etienne Schneider, pour un échange de vues sur le rôle du transport maritime et fluvial dans la politique du gouvernement en matière logistique. Il a en particulier été question de la mise en œuvre au Luxembourg de la Convention du travail maritime de l'Organisation internationale du Travail et du devenir du projet de loi sur la sécurité maritime.

Ont par ailleurs été abordés les sujets suivants: l'état des lieux du registre maritime luxembourgeois, qui compte aujourd'hui 250 navires, et ses retombées pour l'économie et le budget de l'Etat; les problèmes liés à la rémunération et au droit du travail en ce qui concerne les marins non ressortissants de l'Union européenne; l'importance du transport maritime et fluvial, notamment du port de Mertert, dans l'offre logistique luxembourgeoise; le développement du secteur logistique dans son ensemble.

Le «green shipping» à l'ordre du jour

Le ministre Etienne Schneider a tenu à souligner que le Luxembourg visait à terme de devenir un registre maritime se distinguant par le «green shipping», c'est-à-dire par une approche écologique de haut niveau. Dans ce contexte, le ministère serait en train d'élaborer une charte à l'attention des armateurs battant pavillon luxembourgeois. Le Commis-

saire du gouvernement aux affaires maritimes, Robert Biver, a précisé que le Luxembourg disposait d'une des flottes les plus jeunes dans le monde, avec une moyenne d'âge de six ans, ce qui permettrait d'avancer plus rapidement dans ce domaine. Il a par ailleurs relevé que le registre maritime luxembourgeois avait une bonne réputation internationale et qu'il fallait continuer à se distinguer par un sérieux irréprochable y compris sur le plan de la protection des droits des salariés et de leur sécurité.

Il a également été précisé que le Luxembourg transposerait d'ici le 20 août 2013 la directive 2009/13/CE du Conseil du 16 février 2009 portant mise en œuvre de l'accord conclu par les associations des armateurs de la Communauté européenne et la Fédération européenne des travailleurs des transports (ETF) concernant la convention du travail maritime citée ci-dessus.

En ce qui concerne le projet de loi sur la sécurité maritime, les responsables du ministère ont précisé qu'une partie de ce projet aurait déjà été transposée dans le cadre de plusieurs règlements grand-ducaux et que l'autre partie serait intégrée dans le projet de loi transposant la directive citée ci-dessus.

L'entrevue particulièrement constructive s'est clôturée par un échange de vues plus large sur le secteur logistique, y compris le transport fluvial, et sur des questions de formation professionnelle en matière de logistique.



OGBL

www.ogbl.lu - ogbl@ogbl.lu
[facebook.com/ogbl.lu](https://www.facebook.com/ogbl.lu)



Support OGBL, the top trade union in Luxembourg!

Your involvement is essential!

Get OGBL known at your workplace!

Only a trade union with a strong membership is capable of opposing itself efficiently to antisocial crisis politics that hurts the wage and salary earners.

OGBL-App available for free in the App Store and Google Play

Der gesetzliche Mindestlohn wird um 1,5% am 1. Januar 2013 erhöht

Die Aktion des OGBL trägt weiterhin ihre Früchte

Anlässlich der bilateralen Diskussionen mit der Regierung, hatte der OGBL auf die Notwendigkeit gepocht den gesetzlichen Mindestlohn regelmäßig an die allgemeine Lohnentwicklung anzupassen. Dies haben wir erreicht und der Mindestlohn wird zum 1. Januar 2013 angepasst.

Die Regierung hat eine Weiterentwicklung der Löhne um 1,5% in den Jahren zwischen 2009 und 2011 festgestellt. Dies bedeutet, dass der Mindestlohn einen

gleichwertigen Rückstand verzeichnet im Vergleich zum durchschnittlichen Stundenlohn der Referenzbevölkerung – das sind alle Arbeitnehmer zwischen 20 und 65 Jahren, mit Ausnahme jener 20% Arbeitnehmer, die die niedrigsten Löhne und derer 5% Arbeitnehmer, die die höchsten Löhne haben.

Am 1. Januar 2013 wird der Mindestlohn folglich um diesen Betrag erhöht.

	Monatslohn	Erhöhung	Stundenlohn	Erhöhung
18 Jahre und älter nicht qualifiziert 100%	1.874,19 €	27,68 €	10,8335 €	0,160 €
17 bis 18 Jahre 80%	1.499,35 €	22,14 €	8,6668 €	0,128 €
15 bis 17 Jahre 75%	1.405,64 €	20,76 €	8,1251 €	0,120 €
18 Jahre und älter qualifiziert 120%	2.249,03 €	33,22 €	13,0002 €	0,192 €

Le salaire social minimum sera augmenté de 1,5% au 1 janvier 2013

L'action de l'OGBL continue à porter ses fruits

Lors des discussions bilatérales avec le gouvernement, l'OGBL avait insisté sur la nécessité d'adapter régulièrement le salaire social minimum (SSM) à l'évolution générale des salaires. Nous avons obtenu gain de cause et le SSM sera ajusté au 1^{er} janvier 2013.

Le gouvernement a constaté une évolution des salaires de 1,5% entre 2009 et 2011 ce qui entraîne que le SSM affiche un retard équivalent en comparaison à l'évo-

lution réelle du salaire horaire moyen de la population de référence, constituée par tous les salariés de 20 à 65 ans, à l'exception des 20% de salariés qui touchent les salaires les plus faibles et des 5% des salariés qui touchent les salaires les plus élevés.

Au 1^{er} janvier 2013, le SSM sera donc augmenté de ce montant.

	Salaire mensuel	Augmentation	Salaire horaire	Augmentation
18 ans et plus non qualifié 100%	1.874,19 €	27,68 €	10,8335 €	0,160 €
17 à 18 ans 80%	1.499,35 €	22,14 €	8,6668 €	0,128 €
15 à 17 ans 75%	1.405,64 €	20,76 €	8,1251 €	0,120 €
18 ans et plus qualifié 120%	2.249,03 €	33,22 €	13,0002 €	0,192 €



www.ogbl.lu - ogbl@ogbl.lu
[facebook.com/ogbl.lu](https://www.facebook.com/ogbl.lu)



Unterstützen Sie die Aktion des OGBL, der Gewerkschaft Nummer 1 in Luxemburg!
Bringen Sie sich ein!

Werben Sie bei Ihren Arbeitskolleginnen und Kollegen für den OGBL! Nur eine mitgliederstarke Gewerkschaft kann in Krisenzeiten der antisozialen und arbeitnehmerfeindlichen Politik effizient entgegentreten.

Die OGBL-App kann kostenlos im App Store und Google Play heruntergeladen werden

Le secrétariat social vous informe



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale

Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Abolition de la surprime à charge des anciens ouvriers déjà au 31 décembre 2012!

Dans le cadre de l'introduction du statut unique en date du 1^{er} janvier 2009 des mesures législatives transitoires ont dû être mises en place pour qu'il y ait un taux de cotisation unique pour tous les salariés après la phase transitoire du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2013.

Par conséquent, l'harmonisation du taux commun de cotisation s'est joué uniquement sur le taux des prestations en espèces de l'assurance maladie-maternité¹ afin qu'il soit égal à 0,50% (part patronale + part salariale).

L'harmonisation devait d'être réalisée au travers d'un prélèvement dégressif d'une surprime (2,1% de 2009-2011, 1% en 2012, 0,5% en 2013) sur la rémunération des anciens ouvriers.

L'OGBL a su convaincre le gouvernement d'uniformiser la part salariale des prestations en espèces de l'assurance maladie-maternité au taux de 0,25 % pour tous les salariés déjà à partir du 1^{er} janvier 2013 et non seulement à partir du 1^{er} janvier 2014 !

Exemples	Taux de cotisations	Exemple avec surprime avant 31/12/12	Exemple sans surprime après 1/01/2013
Salaire brut mensuel au 1/10/2012 (indice 756,27)		2.500,00€	2.500,00€
Assurance maladie¹ :			
-Prestations en nature	2,80%	70€	70€
-Prestations en espèces	0,25%	6,25€	6,25€
Surprime	1%	25€	-
Assurance pension	8%	200€	200€
Semi-brut	2.249,03 €	33,22 €	13,0002 €
(montant avant prélèvement des impôts)	-	2.198,75€	2.223,75€

¹Les cotisations pour l'assurance maladie-maternité se composent de cotisations pour les prestations en espèces (indemnités journalières en remplacement du revenu professionnel non perçu en cas de maladie ou de maternité du (de la) salarié(e)) et pour les prestations en nature (consultations, visites, actes, services médicaux et soins).

Grâce à l'OGBL, les salariés (anciens ouvriers) exerçant une activité manuelle voient augmenter leur salaire mensuel semi-brut de 1% à partir du 1^{er} janvier 2013.



www.ogbl.lu - ogbl@ogbl.lu
[facebook.com/ogbl.lu](https://www.facebook.com/ogbl.lu)



Soutenez l'action de l'OGBL, le syndicat numéro 1 au Luxembourg!

Votre engagement est essentiel!

Faites connaître l'OGBL auprès de vos collègues de travail!

Plus nous aurons d'adhérents, plus nous aurons de poids pour nous opposer de façon efficace à la politique de crise antisociale qui va à l'encontre des intérêts des salariés.

L'OGBL App est disponible gratuitement dans le App Store et Google Play

Stress, Mobbing, Burn-Out

Die Stressberatung der Arbeitnehmerkammer (CSL) bietet konkrete Hilfe!

Dass chronischer Stress schädliche Folgen sowohl für die betroffenen Menschen als auch für ganze Organisationen haben kann, wurde in den letzten Jahren in Fach- und Tagespresse hinreichend diskutiert. Wie die Studie der Arbeitnehmerkammer in Zusammenarbeit mit TNS-ILRES von 2010 zeigt, geben 43% der Arbeitnehmer auch in Luxemburg an, dauerhaft oder doch häufig unter Stress zu leiden.

Dass es an der Zeit ist, diese Informationen ernst zu nehmen und zu handeln, hat die CSL erst jüngst wieder deutlich gemacht („Stress au travail: urgent d'aboutir à des mesures“, L'essentiel Online, 14.11.12). Sie selbst hat schon vor etlichen Jahren gemeinsam mit der Ligue Luxembourgoise d'Hygiène Mentale eine Stressberatungsstelle eingerichtet, um auf die Stressproblematik zu reagieren und konkrete Hilfestellungen anzubieten.

In der Stressberatungsstelle werden betroffene Arbeitnehmer kostenlos beraten. Das Ziel ist, gemeinsam einen Weg aus dem krankmachenden Teufelskreis zu finden. Die konkreten Maßnahmen sind dabei so vielfältig wie die Ursachen von chronischem Stress und Burn-out: Entweder werden in einer Kurzzeittherapie Strategien erarbeitet wie der Arbeitnehmer besser mit den krankmachenden Bedingungen umgehen kann. Oder es wird gemeinsam nach einer Möglichkeit zur

Veränderung dieser Bedingungen gesucht – etwa durch eine Veränderung der Aufgabenstruktur oder auch durch einen Wechsel des Arbeitsplatzes.

Bei aller Individualität und Besonderheit der einzelnen Fälle wird im Rahmen der Beratung immer wieder deutlich, dass es auch viele Gemeinsamkeiten gibt. Viele Ratsuchende leiden unter mangelnder Anerkennung ihrer Arbeit oder unter unklaren Zielvorgaben. Auch Konflikte im Betrieb oder mit Kunden kommen in den unterschiedlichsten Strukturen vor und sind auf die Dauer belastend. Eine weitere häufige Wahrnehmung ist der Werteverlust am Arbeitsplatz.

Um Lösungen für Problematiken zu finden, kann der Austausch zwischen Betroffenen ganz unterschiedlicher Berufsgruppen und Organisationen fruchtbar sein: Die Ideen und Erfahrungen anderer können für eigene Lösungen genutzt werden, im Austausch können neue Ansätze entwickelt werden – und in der Gruppe wird deutlich, dass man nicht allein ist mit seinen Problemen. Aus diesem Grund bietet die Arbeitnehmerkammer ein Gruppencoaching zu dem Thema an. Hier sollen unter Anleitung Lösungen im eben genannten Sinn entwickelt und auch Hilfestellungen und Wissenswertes zum Thema vermittelt werden.

Sie leiden unter Stress oder Mobbing an Ihrem Arbeitsplatz?

Dann wenden Sie sich an die Stressberatungsstelle der Arbeitnehmerkammer (CSL).



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Dr. Mareike Bönigk, verantwortliche Psychologin der Stressberatungsstelle
stressberodung@cfsi.lu - Telefon: (+352) 27494-222.
Weitere Informationen auf der Internetseite www.cfsi.lu

Stress, mobbing, burnout

La «Stressberodung» de la CSL offre de l'aide concrète!

Que le stress chronique puisse avoir des conséquences nocives tout aussi bien pour les personnes concernées que pour des organisations entières a de nombreuses fois été discuté de façon approfondie dans la presse quotidienne et spécialisée ces dernières années. Comme l'a d'ailleurs démontré une étude de 2010 de la Chambre des salariés en collaboration avec TNS-ILRES, 43 % des salariés au Luxembourg se disent être sous stress continuellement ou au moins très souvent.

La Chambre des salariés a récemment à nouveau exprimé clairement qu'il est temps de prendre au sérieux ces informations et d'agir («Stress au travail: urgent d'aboutir à des mesures», L'essentiel Online, 14.11.12). La CSL de son côté avait créé, il y a quelques années déjà, ensemble avec la Ligue Luxembourgeoise d'Hygiène Mentale un service de conseil «stress» afin d'offrir des aides concrètes pour réagir contre les problématiques générées par le phénomène stress.

La «Stressberodungsstell» conseille gratuitement tout salarié concerné. Le but est de trouver ensemble avec lui des solutions appropriées pour l'aider à sortir du cercle vicieux. Les mesures concrètes proposées peuvent être tout aussi variées que les raisons du stress chronique ou du burnout. Dans une thérapie de courte durée des stratégies pour épauler le salarié à mieux gérer les condi-

tions malsaines sont élaborées. Ou bien, on cherche ensemble des solutions pour aboutir à un changement de situation par une nouvelle répartition des tâches ou même par un changement d'emploi. Malgré le caractère individuel et la particularité de chaque cas, les activités de conseil mettent à jour bien des points communs. Ainsi, bon nombre de ceux qui cherchent conseil, souffrent du manque de reconnaissance de leur travail ou du fait que les objectifs visés soient très vagues. Des conflits dans l'entreprise ou avec des clients peuvent se produire dans tout type d'entreprise et devenir pesants à la longue. Bien des salariés également se ressentent de l'estompage de normes sur le lieu de travail.

Pour trouver des solutions aux problèmes, l'échange entre concernés de groupes professionnels différents et organisations distinctes peut être fructueux. Les idées et expériences des autres peuvent servir à parvenir à des solutions, dans l'échange de nouvelles approches peuvent s'ouvrir – et dans le groupe on découvre qu'on n'est pas seul avec ses problèmes. Voilà pourquoi la Chambre des salariés offre un coaching de groupe qui sert à développer des solutions dans la bonne direction mais qui donne aussi des informations et aides à ce sujet.

Vous souffrez de stress ou de harcèlement moral (mobbing) sur votre lieu de travail?

Vous pouvez vous adresser au service «conseil stress» („Stressberodung“) de la Chambre des salariés (CSL).



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Dr. Mareike Bönigk, psychologue responsable du service «conseil stress»
stressberodung@cfsi.lu - Telefon: (+352) 27494-222.
Plus d'informations: www.cfsi.lu

Zielgerichtete Politik der „green jobs“ in Luxemburg gefordert

OGBL und Mouvement Ecologique trafen Arbeitsminister Nicolas Schmit

Das Arbeitsministerium hatte angekündigt gemeinsam mit dem Nachhaltigkeitsministerium eine Initiative zur Schaffung weiterer „green jobs“ in Luxemburg ergreifen zu wollen. Mouvement Ecologique und OGBL hatten daraufhin eine gemeinsame Unterredung zu einem Austausch über diese Thematik beim Arbeitsminister angefragt.

Gerade in wirtschaftlich schwierigen Zeiten kann die Schaffung so genannter „green jobs“ einen wichtigen Beitrag zu krisensicheren Arbeitsplätzen darstellen und damit auch einen großen Schritt zum Erreichen der Ziele einer nachhaltigen Politik z.B. im Klima- und Energiebereich.

Grundsätzlich begrüßen sowohl OGBL als auch Mouvement Ecologique, dass der Minister in diesem Dossier aktiv werden will. Ziel sollte die Erstellung einer auf Luxemburg ausgerichteten Strategie sein. Es gälte zu untersuchen in welchen bestehenden Branchen Ausbaupotential besteht, welche neuen innovativen Projekte in Produktions- bzw. Dienstleistungsbereichen angegangen werden können. Ein besonderes Augenmerk sollte zudem den Branchen gelten, die aufgrund veränderter Rahmenbedingungen (wie z.B. steigender Energiepreise) vor neuen Herausforderungen stehen und in welchen Requalifizierungsmaßnahmen in Richtung „green jobs“ eine Teillösung darstellen könnten.

Pour une politique ciblée en matière d'emplois verts au Luxembourg

Entrevue de l'OGBL et du Mouvement Ecologique avec le ministre du Travail

Suite à l'annonce des ministères du Travail et du Développement durable de leur volonté de promouvoir la création de «green jobs» au Luxembourg par une initiative commune, le Mouvement Ecologique et l'OGBL avaient sollicité une entrevue auprès de Nicolas Schmit, ministre du Travail et de l'Emploi, dans le but d'approfondir la thématique.

La création de «green jobs» peut, surtout en temps économiquement difficiles, contribuer à créer des emplois anti-crise et constituer un pas important vers la réalisation d'une politique durable réussie, et ce notamment dans les domaines du climat et de l'énergie.

En tous les cas, tant l'OGBL que le Mouvement Ecolo-

gique saluent la volonté d'agir du ministère. Les efforts devraient maintenant se concentrer sur la réalisation d'une stratégie axée sur le Luxembourg, ainsi que sur la mise à l'étude des potentiels de développement dans des branches qui se prêtent plus concrètement aux projets innovateurs, que ce soit dans le domaine des services ou celui des produits. Un regard particulièrement attentif devra en outre être porté sur les branches qui, sous l'effet de conditions-cadre modifiées (telle la flambée des prix de l'énergie par exemple), se voient exposées à de nouveaux défis et pour lesquelles des mesures de requalification vers les emplois verts pourraient solutionner (du moins partiellement) le problème.

Journée européenne d'action et de solidarité syndicale

Délégation syndicale reçue par le Premier ministre

Une délégation syndicale conduite par le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, a été reçue par le Premier ministre Jean-Claude Juncker dans le cadre de la journée européenne d'action et de solidarité organisée par la Confédération européenne des syndicats (CES). Les échanges ont porté sur les mesures d'austérité menées



en Europe, leur déclinaison au niveau luxembourgeois et les conséquences de telles politiques pour le pays. Il a également été question des alternatives que propose la CES dans son Contrat social pour l'Europe.

Cargolux- und Luxair

1.500 Mitarbeiter von Cargolux und Luxair demonstrierten vor dem Parlament

1.500 Mitarbeiter von Cargolux und Luxair waren am Dienstag, den 13. November dem Gewerkschaftsauf Ruf zu einer Demo vor der Abgeordneten kammer gefolgt. Die Gewerkschaften überreichten dem Parlamentspräsidenten einen Offenen Brief.

Hubert Hollerich, für den Flugsektor zuständiger OGBL-Zentralsekretär stellt fest: „Der OGBL hat immer vor einer Beteiligung des Katar am Cargolux-Kapital gewarnt. Wir haben uns von Anfang an gegen den Ausverkauf eines der Aushängeschilder der Luxemburger Wirtschaft an einen Staat, der die Begriffe Parlament, Gewerkschaft, Sozialdialog oder gar Demokratie sowohl aus seinem Wortschatz

als auch dem politischen Leben verbannt hat, gewehrt. Und wir haben leider Recht behalten“. „Qatar Airways hätte ein Partner sein sollen, nun ist sie zum schlimmsten Konkurrenten für Cargolux geworden“, legt er nach.

Auch was die Gewerkschaften seitens der Regierung erwarten, sagt Hubert Hollerich klar und deutlich in seiner Rede: „Hört endlich auf uns zu belügen! Schickt die Marionetten des Katar in die Wüste und setzt neutrale Präsidenten und Geschäftsleitungen ein. Und wir werden erleben, wie sich die Probleme auf sozialer Ebene in Null-Komma-Nix in Luft auflösen werden ... Wir wollen keinen zweiten Fall Mittal“.

Cargolux et Luxair

1 500 salariés de Cargolux et Luxair manifestaient devant le parlement

Mardi 13 novembre, 1 500 salariés de Cargolux et de Luxair ont répondu à l'appel des syndicats et ont manifesté devant la Chambre des députés. Les syndicats ont remis une Lettre ouverte au président du parlement.

Hubert Hollerich, secrétaire central de l'OGBL pour le secteur de l'aviation déclare : «L'OGBL a toujours mis en garde contre la présence qatarienne dans le capital de Cargolux. Nous nous sommes opposés au bradage d'un des fleurons de l'économie luxembourgeoise à un État qui ne connaît pas la notion de Parlement, de syndicat,

de dialogue social ou de démocratie. Et malheureusement nous avons raison». «Qatar Airways devait être un partenaire, mais il est devenu un des pires concurrents de Cargolux», poursuit-il.

Ce que les syndicats attendent du gouvernement a été clairement exprimé par Hubert Hollerich dans son discours : «Arrêtez de nous mentir! Renvoyez les marionnettes du Qatar et faites entrer des présidents et directions neutres. Vous verrez, les problèmes se résoudre très vite sur le plan social (...) Nous ne voulons pas d'un deuxième Mittal».



Offener Brief

(Übersetzung aus dem Französischen)

Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des députés
23, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxemburg, den 13. November 2012

Betreff: Gewerkschaftliche Forderungen im Dossier Cargolux-Luxair-Logistik

Sehr geehrter Herr Präsident,

es gibt noch immer keine Klarheit, was die Zukunft von Cargolux und Luxair sowie des Logistiksektors anbelangt, und dies trotz zwei kürzlich stattgefundenen Treffen zwischen den Gewerkschaften und dem Minister für nachhaltige Entwicklung und Infrastrukturen, einerseits, und dem Außenhandelsminister, andererseits.

Abgesehen von einer formellen Zusage die Luxemburger Aktionäre behielten nach der Cargolux-Rekapitalisierung 65% der Aktien, hat die Regierung die meisten unserer Fragen nicht beantwortet. Unsere Sorgen betreffen die Arbeitsplätze, die Auslagerungs- und Delokalisierungspläne, die Reduzierung der Luftflotte, die Anbindung des Cargo-Center auf Findel, die Entwicklung der Logistik-Plattform, die Kollektivverträge, kurzum: wie steht es um eine kohärente Strategie und das Luxemburger Sozialmodell.

Cargolux ist ein systemisches Unternehmen. Wenn Cargolux abstürzt, bleibt Luxair nicht verschont. In diesem Fall wären nicht nur Tausende von Arbeitsplätzen bei Cargolux und Luxair gefährdet, sondern auch im gewerksmäßigen Warentransportsektor und im Logistikbereich. Eine weitere Diskussion über den Ausbau der Logistikplattform würde sich in diesem Fall erübrigen.

Dennoch bleibt die Luxemburger Regierung, als Hauptaktionär bei Luxair wie Cargolux, seltsam untätig, ganz als ob jene Tausende von Arbeitsplätzen sie nichts angingen. Die Regierung nimmt die Kündigung der Kollektivverträge bei Cargolux und Luxair stillschweigend hin, wehrt sich nicht gegen die Ansagen beider Geschäftsführungen die Löhne herabzusetzen und die Arbeitsbedingungen verschlechtern zu wollen. Die Regierung muss sich endlich ihrer Verantwortung stellen!

OGBL, LCGB und NGL-SNEP fordern seitens der Regierung:

- den Erhalt aller Arbeitsplätze bei Luxair und Cargolux;
- eine bestimmende Rolle, die dem Aktienanteil von 65% gerecht wird, bei Cargolux;
- die Rolle von Qatar Airways überdenken
- Gegenwehr gegen jeglichen Versuch der Zerstückelung, Auslagerung und Delokalisierung, sei es bei Luxair oder Cargolux;
- die Aufstellung einer kohärenten Strategie für Luxair, Cargolux und die Flughafen-Plattform insgesamt;
- den Erhalt der sozialen Errungenschaften;
- die Rückkehr zum Luxemburger Sozialmodell, das auf einen ehrlichen und transparenten Dialog aufgebaut ist.

Wir bitten Sie, angesichts der vorgetragenen Argumente, unsere Überlegungen und Forderungen in die Orientierungsdebatte in der Abgeordnetenversammlung am 15. November 2012 einfließen zu lassen.

Auch bitten wir Sie Ihre Kontrollfunktion wahrzunehmen und die Regierung dazu aufzufordern unseren Forderungen Rechnung zu tragen.

Mit vorzüglicher Hochachtung

Für den LCGB
Aloyse Kappweiler

Für den NGL-SNEP
Claus Marquardt

Für den OGBL
Hubert Hollerich



Lettre ouverte

Monsieur Laurent Mosar
Président de la Chambre des députés
23, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 13 novembre 2012

Concerne : Revendications syndicales dans le dossier Cargolux-Luxair-Logistique

L'avenir de Cargolux et de Luxair ainsi que du secteur logistique n'est toujours pas claire, et cela malgré deux réunions récentes entre syndicats et le ministre du développement durable et des infrastructures, d'une part, et le ministre de l'économie et du commerce extérieur, d'autre part.

Hormis l'engagement formel qu'après la recapitalisation de Cargolux, les actionnaires luxembourgeois garderont 65% des actions, le gouvernement n'a toujours pas répondu à la majorité de nos questions. Nos soucis concernent les emplois, les plans d'externalisation et de délocalisation, la réduction de la flotte, la desserte du cargo centre au Findel, le développement de la plate-forme logistique, les conventions collectives, bref : une stratégie cohérente et le respect du modèle social luxembourgeois.

Cargolux est une entreprise systémique. Si Cargolux coule, Luxair coule également. Dans ce cas, des milliers d'emplois seraient menacés non pas seulement chez Cargolux et Luxair, mais également dans le secteur du transport professionnel de marchandises par route et dans la logistique. Une discussion sur le développement de la plate-forme logistique serait alors inutile.

Pourtant le gouvernement luxembourgeois, actionnaire majoritaire tant chez Luxair que chez Cargolux, reste passif, comme si ces milliers d'emplois ne l'intéressaient pas. Le gouvernement semble apparemment accepter la dénonciation des conventions collectives tant chez Cargolux que chez Luxair, il ne s'oppose pas à l'annonce des deux directions de vouloir réduire les salaires et dégrader les conditions de travail. Le gouvernement doit enfin assumer ses responsabilités !

OGBL, LCGB et NGL-SNEP revendiquent de la part du gouvernement :

- • la sauvegarde de tous les emplois chez Luxair et chez Cargolux;
- un rôle plus dominant chez Cargolux reflétant sa majorité de 65% des actions;
- repenser le rôle de Qatar Airways;
- une opposition à tout morcellement, externalisation ou délocalisation que ce soit chez Luxair ou chez Cargolux;
- la mise en place d'une stratégie cohérente pour Luxair, Cargolux et la plate-forme aéroportuaire ;
- le maintien des acquis sociaux ;
- le retour au modèle social luxembourgeois, basé sur un dialogue social honnête et transparent.

Sous l'angle de ce qui précède, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération nos réflexions et revendications lors du débat d'orientation sur Cargolux et Luxair qui aura lieu en date du 15 novembre 2012 au sein de la Chambre de Députés.

Dans le cadre de votre rôle de contrôle, nous vous prions de bien vouloir inviter le gouvernement de tenir compte de nos revendications.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

Pour le LCGB
 Aloyse Kappweiler

Pour le NGL-SNEP
 Claus Marquardt

Pour l'OGBL
 Hubert Hollerich



19. November 2012

ITF-Stellungnahme zum Rückzug von Qatar Airways bei Cargolux: Ein gewerkschaftlicher Sieg

Die ITF (International Transport Workers' Federation) hat heute den Beitrag ihrer Mitgliedsgewerkschaft OGBL (Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg) zum Rückzug von Qatar Airways als Aktieneigner in Luxemburgs Cargofrachtluftfahrtgesellschaft als einen vom OGBL errungenen Sieg gewürdigt. Qatar Airways hatte 35 Prozent der Aktien bei der Cargo-Airline gekauft und wurde verdächtigt eine Mehrheitsbeteiligung anzustreben. Der OGBL hatte mobilisiert, um diese Übernahme und damit den Verlust von Tausenden von Arbeitsplätzen zu verhindern.

Gabriel Mocho, verantwortlicher ITF-Sekretär für den Sektor Zivile Luftfahrt, erklärte hierzu: "Dieser Sieg kommt nur einige Tage nach einer vom OGBL organisierten Demo gegen diese verhängnisvollen Pläne und ist so der Beweis, dass rechtmäßige Gegenwehr sich bezahlt macht."

Weiter sagte er: "Wir als ITF nahmen an dieser Demo teil und brachten auf diese Weise unsere Unterstützung mit der Kampagne zum Ausdruck, doch einzig und allein dem OGBL gebührt die volle Anerkennung, dass er die Alarmglocke geläutet hatte, um vor der Gefahr von

Arbeitsplatzabbau und dem Abwürgen der Demokratie und des Sozialdialogs in dieser Gesellschaft zu warnen."

Auf der Demo* vom 13. November rief Hubert Hollerich, OGBL-Zentralsekretär für den Sektor Zivile Luftfahrt, den Protestierenden zu: "Der OGBL wehrt sich dagegen, dass eines der wirtschaftlichen Kleinode Luxemburgs an einen Staat verscherbelt wird, der weder das Konzept von Parlament, noch von Gewerkschaften, oder gar Sozialdialog oder Demokratie kennt."

**Mehr Informationen auf www.itfglobal.org/news-online/index.cfm/newsdetail/8164*

Unter den der Luxemburger Regierung vorgetragenen Argumenten gegen eine Übernahme durch die Katari war auch eine offizielle Klage der ITUC (International Trade Union Confederation) bei der ILO (International Labour Organization), die die ernsthaften Verletzungen der internationalen Verträge betreffend das Arbeitsrecht im Katar anprangerte. Die ITUC arbeitet eine Kampagne gegen diese Verletzungen hinsichtlich der Fußballweltmeisterschaft in 2022 aus, die im Katar stattfindet. *(Mehr Infos unter <http://act.equalltimes.org/en/footballstadium>).*

19 novembre 2012

Prise de position au sujet du retrait de Qatar Airways chez Cargolux: une victoire syndicale



L'ITF (International Transport Workers' Federation) a aujourd'hui honoré la contribution de son syndicat membre OGBL (Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg) dans la lutte pour le retrait de Qatar Airways en tant qu'actionnaire de la compagnie de fret aérien luxembourgeoise Cargolux et a félicité le syndicat pour cette victoire qui lui revient de droit. Qatar Airways avait acquis 35% des actions de Cargolux et brigait une participation majoritaire. L'OGBL avait lancé une campagne de mobilisation afin d'éviter cette prise de participation et, par conséquent, la perte de milliers d'emplois.

Gabriel Mocho, secrétaire de l'ITF pour le secteur de

l'aviation civile, commente: «Cette victoire vient quelques jours seulement après la manifestation organisée par l'OGBL contre les plans désastreux des Qataris et est donc la preuve qu'une opposition menée dans la légalité est payante.»

Et il ajoute: «En participant à cette manifestation, l'ITF a tenu à marquer son soutien, mais c'est à l'OGBL seul que revient le mérite d'avoir tiré à temps la sonnette d'alarme pour mettre en garde contre la menace de la suppression d'emplois, de la mise à mort de la démocratie et du dialogue dans cette entreprise.»

Lors de la manifestation* du 13 novembre, Hubert Hollerich, secrétaire central de l'OGBL responsable du secteur de l'aviation civile, a lancé aux manifestants: «L'OGBL s'oppose à ce qu'un des bijoux de l'économie

luxembourgeoise soit bradé à un pays qui ne connaît ni les notions de Parlement, de syndicat, de dialogue social ou de démocratie.»

**Plus de détails sur www.itfglobal.org/news-online/index.cfm/news-detail/8164*

Parmi les arguments contre une prise de contrôle par les Qataris soumis au gouvernement luxembourgeois, il y avait aussi cette plainte officielle de la CSI

(Confédération syndicale internationale) introduite auprès de l'OIT (Organisation internationale du travail), plainte qui a dénoncé de sérieuses violations des conventions internationales sur le travail au Qatar. La CSI élabore une campagne contre ces violations en vue de la Coupe du monde de football qui aura lieu en 2022 dans ce pays. *(Plus de détails sur <http://act.equalltimes.org/en/illastadium>).*

19 November 2012

ITF comment on Cargolux Qatar Airways withdrawal victory

The ITF (International Transport Workers' Federation) today applauded the victory by its member union, the OGBL (Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg) in helping secure the withdrawal of Qatar Airways as a part owner of Luxembourg's Cargolux airline. Qatar Airways had bought a 35 per cent share in the cargo carrier and was believed to be seeking a majority stake. The OGBL led a campaign to prevent a takeover and the potential loss of thousands of jobs.

Gabriel Mocho, secretary of the ITF's civil aviation section, commented: "This victory comes just days after an OGBL-led demonstration against these potentially disastrous plans, and is proof that rightful resistance pays off."

He continued: "We in the ITF were at that demonstration and have been pleased to help this campaign, but it's the OGBL that deserves all the recognition for raising the alarm about the danger of job losses and the death of democracy and dialogue in the company."

At the protest* on 13 November Hubert Hollerich, OGBL spokesperson on aviation affairs, told the demonstrators: "The OGBL is opposed to selling off one of the jewels of the Luxembourg economy to a state that does not know the concept of parliament, trade unions, social dialogue and democracy."

**For more details see www.itfglobal.org/news-online/index.cfm/newsdetail/8164*

Among the arguments presented to the government in Luxembourg against a Qatari takeover was a formal complaint that the ITUC (International Trade Union Confederation) presented to the ILO (International Labour Organization) denouncing serious breaches in international labour conventions in Qatar. The ITUC is developing a campaign against these violations ahead of the 2022 Football World Cup, which is to be held in the country *(see <http://act.equalltimes.org/en/illastadium> for more details).*





Hubert Hollerich

Aviation Civile

Neuer Verhandlungsstil: Cargolux machte den Anfang

Luxair-Direktion kündigt Kollektivverträge

Im Rahmen der Kollektivvertragsverhandlungen für das Luxair-Personal, wurden die Gewerkschaften am 19. Oktober am Vormittag zu einer Dringlichkeitssitzung einbestellt, an der neben Generaldirektor Adrien Ney auch Verwaltungsratspräsident Paul Helminger teilnahm. Obwohl die Verhandlungen seit April dieses Jahres auf Basis beider Forderungskataloge geführt wurden, verlangte die Luxair-Direktion nun einen formellen Freibrief von den Gewerkschaften. Mit einem vom Management ausgearbeiteten Abkommen, sollten die Gewerkschaften grundsätzlich ihr Einverständnis geben, ein Herabsetzen der Löhne und ein Heraufsetzen der Arbeitszeit und der Flexibilität zu verhandeln. Andernfalls, so die Drohung der Direktion, werde man sowohl den Kollektivvertrag der ehemaligen Angestellten, als auch jenen der ehemaligen Arbeiter in ihrer Gesamtheit aufkündigen. Das von der Direktion ausgearbeitete Dokument sieht vor,

den Forderungskatalog der Gewerkschaften in die Verhandlungen mit einzubeziehen, aber nur sofern dieser dazu beitrage, die Lohnkosten zu drücken. Im Klartext: mit einer glatten Erpressung will die Direktion eine Verschlechterung der geltenden Bestimmungen durchsetzen.

Gewerkschaften lassen sich nicht erpressen

Die Gewerkschaften verweigerten die Unterschrift unter das Dokument, nicht zuletzt deswegen, weil die Luxair-Direktion zu keinem Moment bereit war, die angeblich schwierige Lage anhand von konkretem Zahlenmaterial zu belegen. Die Gewerkschaften sprachen sich klar für eine Fortsetzung der nunmehr 6 Monate andauernden Verhandlungen aus. Sie machten der Direktion klar, dass alle Erpressungsversuche vergeblich seien. Mit der Ankündigung, die bestehenden Kollektivverträge aufzukündigen, stellt sich die Luxair-Direktion auf eine Ebene mit der Cargolux-Direktion, die mit der Duldung der Luxemburger Regierung, dabei ist, das Luxemburger Sozialmodell zu vernichten. Ohne überhaupt im Besitz einer Strategie zu sein, fordert die Direktion gravierende Einschnitte beim Personal. Ein verantwortungsbewusstes Management sollte vor allem in Krisenzeiten positive Signale an das Personal geben und sich für die Absicherung der Arbeitsplätze und für gute Arbeitsbedingungen einsetzen.

Angesichts der Provokation seitens der Direktion, riefen die Gewerkschaften die Luxair-Beschäftigten auf, sich massiv am 13. November 2012 um 16h00 an der Protestveranstaltung vor der Abgeordnetenkammer zu beteiligen.

Nouveau style de négociation : Cargolux n'était que le début

Luxair dénonce les conventions collectives

Dans le cadre des négociations pour

le renouvellement des conventions collectives pour le personnel de Luxair, les syndicats contractants furent convoqués le 29 octobre à une réunion d'urgence à laquelle participa entre autre le directeur général Adrien Ney ainsi que le président du conseil d'administration Paul Helminger. Bien que les négociations se soient déroulées depuis avril 2012 sur base des deux cahiers de revendications, la direction de Luxair exigea un engagement formel des syndicats de faire des concessions, notamment en ce qui concerne une réduction des salaires, une augmentation de la durée de travail et de la flexibilité du temps de travail. En cas de refus, la direction menaça de dénoncer les deux conventions collectives (ex-employés et ex-ouvriers) dans leur intégralité. Le document préparé par la direction prévoit la prise en compte du cahier de revendications des syndicats, mais uniquement dans la mesure où celui-ci contribuerait à une réduction des coûts salariaux. En d'autres termes : la direction veut imposer, par un pur chantage, une négociation vers le bas et une dégradation des conditions actuellement en vigueur.

Les syndicats ne cèdent pas au chantage

Les syndicats ont refusé de signer le document en question, notamment parce qu'en aucun moment, la direction n'était en mesure de présenter des chiffres justifiant leur affirmation selon laquelle la situation financière de l'entreprise serait mauvaise. Les syndicats se sont prononcés clairement en faveur d'une continuation des négociations qui durent déjà 6 mois. Par contre, ils ont informé la direction que toute tentative de chantage serait inutile. Avec la dénonciation des conventions collectives, la direction Luxair se met sur un pied d'égalité avec la direction de Cargolux qui était la première entreprise à prendre l'initiative de mettre en question le modèle



social luxembourgeois, une démarche qui est apparemment tolérée par le gouvernement luxembourgeois. On doit malheureusement constater que la société Luxair, faute de stratégie pour une pérennisation des activités, met la priorité sur des coupures au niveau du personnel employé. En temps de crise, une société responsable se doit de donner un signal fort à ses employés en garantissant de bonnes conditions de travail et une sauvegarde de leurs existences par le biais d'une pérennisation des emplois. Pour répondre de manière adéquate à cette provocation patronale, les syndicats contractants avaient lancé un appel pressant aux personnel Luxair de participer massivement à la manifestation du 13 novembre 2013 à 16h00 devant la Chambre des Députés.

**Bâtiment,
Artisanat du bâtiment et
Constructions métalliques**



Stefano Araujo

Jean-Luc De Matteis

Bausektor und Bauingenieurwesen

**Kollektivurlaub im
Winter 2012-2013**

Aufgrund kursierender, aber verwirrender Informationen bezüglich des Winterkollektivurlaubs, möchte der OGBL an die gesetzlichen Bestimmungen erinnern, die für alle Arbeitnehmer des Bausektors und Bauingenieurwesens gelten.

So sieht die von den Gewerkschaften und den Patronatsverbänden unterschriebene Abmachung vor, dass der offizielle Kollektivurlaub im Winter 10 Arbeitstage begreift

zuzüglich der Feiertage vom 25. und 26. Dezember 2012 und dem 1. Januar 2013.

Der Kollektivurlaub geht also vom Samstag, den 22. Dezember 2012 bis zum Mittwoch, den 9. Januar 2013 inklusive.

Bâtiment et Génie civil

**Congé collectif d'hiver
2012-2013**

Suite à des informations diffusées sur le congé collectif d'hiver qui pourraient mener à confusion, l'OGBL tient à rappeler les dispositions légales en vigueur à l'ensemble des salariés du secteur «Bâtiment et Génie civil».

Ainsi, l'accord signé entre les syndicats et les fédérations patronales prévoit que le congé collectif officiel d'hiver dure 10 jours ouvrables plus les jours fériés des 25 et 26 décembre 2012 et le 1^{er} janvier 2013.

Le congé collectif est donc fixé du samedi 22 décembre 2012 au mercredi 9 janvier 2013 inclus.

Kollektivvertrag Bau
und Bauingenieurwesen

Schlichtung vertagt

Am 8. November 2012 fand eine erste Unterredung zwischen den Gewerkschaften OGBL und LCGB und den Patronatsverbänden zur Erneuerung des Kollektivvertrags Bau und Bauingenieurwesen beim Nationalen Schlichtungsamt statt.

Das Schlichtungsamt war von den Gewerkschaften befasst worden, nachdem sich die Patronatsseite geweigert hatte, die gewerkschaftlichen Forderungen zur Verbesserung des Kollektivvertrags zu berücksichtigen.

Aufgrund eines Zweifels aus formalen Gründen zur Rechtmäßigkeit der Schlichtungsprozedur konnte die



erste Sitzung in der Schlichtung nun leider nicht stattfinden. Um jegliche Streitigkeit bezüglich der korrekten Auslegung zu vermeiden, werden die beiden vertragsschließenden Gewerkschaften am 9. November 2012 offiziell den Kollektivvertrag kündigen. Gemäß Prozedur wird dann die erste Sitzung in der Schlichtung voraussichtlich im Januar 2013 stattfinden.

Dieser Tatbestand ändert im Übrigen nichts an der Position der Gewerkschaften betreffend ihren Forderungskatalog zu den durchzuführenden Verbesserungen und der Aufwertung der Arbeitsbedingungen und der Löhne.

Die Gewerkschaften OGBL und LCGB werden diese Frist dazu nutzen, ihre Sensibilisierungs- und Mobilisierungsaktionen bei den Arbeitnehmern im Bausektor und im Bauingenieurwesen fortzusetzen.

Convention collective Bâtiment et Génie civil

Conciliation reportée

En date du 8 novembre 2012 a eu lieu la première rencontre devant l'Office national de conciliation (ONC) entre les syndicats OGBL et LCGB et les fédérations patronales

dans le dossier relatif au renouvellement de la convention collective de travail (CCT) dans le secteur du bâtiment et du génie civil.

L'ONG avait été saisi par les syndicats suite au refus du patronat de prendre en compte les revendications syndicales d'amélioration de la convention collective.

La première réunion n'a malheureusement pas pu avoir lieu puisqu'un doute existait sur la légitimité de la procédure de conciliation pour des raisons formelles. Afin d'éviter tout problème d'interprétation, les deux syndicats contractants dénonceront officiellement la convention collective le 9 novembre 2012. Suite à cette démarche, une première réunion de conciliation aura probablement lieu en janvier 2013.

Ce contretemps ne saura changer la position des syndicats en ce qui concerne leur catalogue de revendication pour l'amélioration et la revalorisation des conditions de travail et de rémunération.

Les syndicats OGBL et LCGB utiliseront ce délai afin de continuer leurs actions de sensibilisation et de mobilisation des salariés du secteur du bâtiment et du génie civil.



Estelle Winter

Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement

Transfert du contrat d'entretien dans le secteur du nettoyage

L'OGBL dénonce l'attitude de certaines entreprises

Le syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement de l'OGBL dénonce le peu



de diligence apportée par certains patrons au maintien des contrats de travail en cas de transfert d'entreprise. Le Code du Travail, sur base d'une directive européenne, et la convention collective applicable au secteur du nettoyage règlent en effet ce maintien des contrats du personnel au moment où leur ancien employeur perd le marché au profit d'un repreneur qui doit alors, d'après ces dispositions contraignantes, reprendre également les contrats de travail des salarié/e/s occupé/e/s dans les locaux affectés par cette perte de marché.

Ces dispositions sont cependant la source de nombreux problèmes d'application pratique dus à la mésestimation et au manque de transfert d'informations entre employeurs, auxquels doivent suppléer bien souvent les organisations syndicales, et parfois aussi à la mauvaise volonté d'application des dispositions contraignantes du droit du travail.

P.ex., en date du 13 septembre 2012, l'entreprise Onet Luxembourg a informé le syndicat OGBL de la reprise d'un site d'ISS à partir du 1er octobre 2012. Sur ce site travaillaient quatre intérimaires pour le compte de Lux Interim (ISS) depuis juillet 2011, c'est-à-dire depuis plus de 12 mois, donc en fait avec un contrat à durée indéterminée. L'OGBL était déjà intervenu

le 11 avril 2011 auprès d'ISS pour régulariser en général la situation de ces travailleurs «intérimaires» au regard du Code du Travail. La question qui se pose ici également est celle de l'abus du recours à des contrats intermédiaires par le biais de sociétés d'intérim liées à l'entreprise utilisatrice. Finalement, après un entretien de l'OGBL avec le repreneur celui-ci a accepté la reprise immédiate et sans difficulté des travailleurs concernés.

L'OGBL est aussi intervenu récemment pour plusieurs autres transferts.

Le 13 septembre 2012 dans celui entre Azeris Multiservices Luxembourg et Dussmann Services Sàrl où l'employeur Dussmann refusait de reprendre la salariée au motif qu'Azeris ne l'avait pas transférée dans les délais prévus par la convention collective. L'OGBL avait transmis ce dossier à un avocat qui a réglé le conflit pour la salariée qui a été reprise par Dussmann.

Dernièrement, l'OGBL est intervenu une nouvelle fois en ce qui concerne le transfert de Dussmann Services Sàrl vers Laurenty Nettoyage Luxembourg, datant du 1er novembre 2012. L'employeur refusait de reprendre les salariés en prétextant une impossibilité de savoir depuis combien de temps les salariés avait été présents sur le lieu de travail avant le transfert d'entreprise.

Après divers entretiens avec la direction de Laurenty, la situation pour ces salariés a pu être réglée.

Il y a quelques jours, le syndicat Nettoyage est également intervenu auprès de la société Atalian qui vient de reprendre plusieurs sites de Laurenty Luxembourg. Une salariée connaissait des problèmes suite à une omission du premier employeur. L'accès au poste de travail fut refusé par Atalian à la salariée. L'OGBL a réagi immédiatement afin que ses droits soient respectés.

Le syndicat Services privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement de l'OGBL est scandalisé par cette nouvelle approche que certains employeurs semblent adopter à l'égard de leurs salariés, car entre-temps c'est le/la salarié/e qui est assis/e entre deux chaises!

Or, de telles façons d'agir ne sont pas acceptables pour le syndicat Services privés de Nettoyage de l'OGBL, car ces patrons portent atteinte aux droits des travailleurs.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach



Nora Back

Der OGBL bemängelt die unmögliche Organisation der Zwischentests für die „Auxiliaire de vie“-Schüler

Wird die Ausbildung zum „Auxiliaire de vie“ nicht ernst genommen?

Wie jedes Jahr gab es wieder einmal große Schwierigkeiten was die Organisation der Zwischentests für

die „Auxiliaire de vie“-Schüler im letzten Ausbildungsjahr anbelangt. Die Tests sollen laut Kalender im November-Dezember 2012 stattfinden, allerdings wussten die betroffenen Schüler bis zum 8. November immer noch nicht wann ihr Test stattfinden wird.

Die administrative Organisation liegt im Moment bei der Handelskammer, die aber offensichtlich große Schwierigkeiten hat, dieser Aufgabe gerecht zu werden.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL verurteilte diese unmögliche Situation für die Schüler, die Anfang November noch immer keine Informationen hatten, wann ihr Zwischentest stattfinden wird. Der OGBL hatte sich deswegen an das «Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle» gewandt und gefordert, dass die Verantwortlichen im Ministerium sich der Sache annehmen, damit die rund 65 „Auxiliaire de vie“-Schüler der 12. Klasse und der darauffolgenden Jahrgänge ihre Prüfungen unter annehmbaren Bedingungen ablegen können.

L'OGBL dénonce l'organisation chaotique des tests intermédiaires pour les élèves de la formation «auxiliaire de vie»

L'apprentissage d'auxiliaire de vie n'est-il pas pris au sérieux?

Comme chaque année, l'organisation des tests intermédiaires des élèves de la profession d'auxiliaire de vie en dernière année d'apprentissage s'avèrait très chaotique. Selon l'agenda, les tests devraient avoir lieu en novembre/décembre 2012, or au 8 novembre, les élèves concernés ne savaient toujours pas quand avait lieu leur test intermédiaire.

L'organisation administrative se

fait sous la responsabilité de la Chambre de Commerce qui semble avoir de sérieuses difficultés pour accomplir cette tâche correctement.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL a condamné cette situation inacceptable pour les élèves qui début novembre, n'avaient toujours aucune information concernant leur test intermédiaire. L'OGBL a écrit une lettre à ce sujet au ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle et a demandé que les responsables auprès du ministère interviennent pour que les environ 65 élèves de la formation «auxiliaire de vie» des classes de 12e et des promotions suivantes puissent faire leurs tests dans des conditions acceptables.

10^e anniversaire du CFPC

Dr Robert Widong

La formation continue à l'honneur.

Le 7 novembre 2012, le Centre de Formation Continue Dr Robert Widong a célébré ses 10 ans. Il a été officiellement constitué le 6 novembre 2002. Les syndicats OGBL et LCGB et la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois (FHL) (anciennement Entente des Hôpitaux Luxembourgeois) avaient décidé d'un commun accord de créer dans le cadre de la convention collective du secteur hospitalier, une association pour la formation profession-





nelle continue dont les principes de fonctionnement reposent sur les critères de parité entre les deux parties.

En 2011, près de 2 000 participants se sont inscrits à 141 formations proposées par le CFPC Dr Robert Widong.

A cette occasion, une séance académique a été organisée au Centre des Arts Pluriels à Ettelbrück. L'événement a eu lieu en présence du ministre de la Santé Mars di Bartolomeo.

La présidente du CFPC Dr Robert Widong, Monique Birkel, a souligné le caractère national de la séance académique qui s'est déroulée à Ettelbrück et non au siège du CFPC à Schiffflange.

Mars di Bartolomeo a précisé ensuite que le CFPC Dr Robert Widong est le seul Centre de Formation au Grand Duché de Luxembourg à disposer d'une structure organisationnelle paritaire et qu'il devrait servir ainsi d'exemple. Les processus ayant abouti à la création du CFPC et son lieu de naissance particulier ont été ensuite évoqués de manière décontractée et sous forme de dialogue par Messieurs André Roeltgen et Henri Hinterscheid.

Claude Welter, le coordinateur-gestionnaire du CFPC Dr Robert Widong a notamment évoqué dans

son discours l'évolution du CFPC depuis 2005 ainsi que les collaborations avec les différents partenaires dont plus particulièrement les gestionnaires de la formation continue et les formateurs. De même, la progression des inscriptions des établissements du secteur de la santé élargi et la volonté du CFPC de continuer sur cette voie ont été évoquées. Le nouveau catalogue de formations 2013 a aussi été brièvement présenté.

Les perspectives d'avenir, dont l'installation des futurs locaux du CFPC Dr Robert Widong sur le site de l'Université Esch/Belval fin 2014 ont été présentées par Rainer Weinandi, vice-président.

Le fil conducteur des stratégies d'avenir sera l'évolution de notre institution vers un Centre de Formation Professionnelle Continue avec un centre de simulation intégré. A côté de l'organisation d'actions de formation continue (classiques et simulation), d'autres objectifs seront donc poursuivis comme la mise en place d'une plateforme d'échange d'informations sur la formation continue, la prospection par rapport à l'évolution des soins et des référentiels de compétence ou l'offre de consultance en matière d'ingénierie de formation continue.

Danièle Welter, administrateur

délégué du CFPC Dr Robert Widong, a clôturé la partie officielle de la séance académique en présentant notamment des statistiques des heures de formations dispensées au CFPC Dr Robert Widong par rapport aux effectifs de personnel des établissements membres de la Fédération des Hôpitaux Luxembourgeois.

Les interludes musicaux ont été assurés par le Cooky's Art&Jazz Ensemble.

Le verre de l'amitié qui s'en est suivi a permis aux participants d'échanger des expériences et souvenirs communs dans une ambiance conviviale.

L'état des négociations de la CCT SAS (décembre 2012)

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs de l'OGBL tient à informer tous ses membres que les dispositions sur la prime de 1,5 % pour 2011 et 2012, négociées lors du dernier avenant signé en date du 29 juillet 2011, viennent à échéance le 31.12.2012. Cette prime ne sera donc plus versée aux salariés occupés dans le secteur SAS à partir de janvier 2013.

La prochaine réunion de négociation de la CCT SAS est fixée en date du 16 janvier 2013.

Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs revendique une fois de plus l'intégration des 1,5 % de l'accord salarial de 2007 de la fonction publique dans la valeur du point indiciaire!

Der Stand der SAS-Verhandlungen (Dezember 2012)

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen des OGBL möchte seine

Mitglieder informieren dass die Bestimmungen über die Prämie von 1,5 % für 2011 und 2012, so wie sie im Zusatzabkommen vom 29. Juli 2011 verhandelt wurden, am 31.12.2012 auslaufen werden. Diese Prämie wird demnach ab Januar 2013 den Beschäftigten des SAS Sektors nicht mehr ausbezahlt.

Die nächste Verhandlungsrunde des SAS-Kollektivvertrages ist für den 16. Januar 2013 geplant.

Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen fordert erneut, dass die 1,5 % aus dem Gehälterabkommen des öffentlichen Dienstes von 2007 in den Punktwert integriert werden!



Christel Schuler

Michèle Schrobiltgen



Véronique Eischen

Banques et Assurances

Nouvelles pratiques «sociales» dans le secteur bancaire

L'OGBL/SBA reçoit des lettres anonymes!

Suite au licenciement d'une salariée de la Banque Degroof, en reclassement interne, l'OGBL/SBA a distribué cette semaine un tract devant la banque pour informer les salariés des agissements de la direction de la Banque Degroof envers certains de ses employés malades.

Cette salariée, en reclassement interne depuis trois ans, bénéficiait d'un poste à horaires aménagés à la suite de problèmes de santé. Pendant toutes ses années de service, la salariée s'est montrée disponible et polyvalente, travaillant dans différents services au gré des besoins de la direction.

Pourtant, l'employeur a décidé de la licencier, au motif qu'elle perturbait soudainement le fonctionnement du service!

Au lendemain de la diffusion de ce tract, l'OGBL/SBA recevait deux lettres anonymes, des plaintes contre l'action du syndicat.

Est-ce une nouvelle stratégie dans le secteur bancaire que d'empêcher un syndicat de mener à bien sa mission principale: la défense des

droits des salariés et du maintien de leur emploi?

L'OGBL/SBA ne se laissera certainement pas intimider par ce «nouveau genre» d'actions menées par des personnes qui, semble-t-il, n'acceptent pas que des injustices sociales soient connues et dénoncées au sein des entreprises.

Si certains détracteurs du dialogue social dans le secteur bancaire cachent leurs mauvaises intentions derrière des courriers anonymes, l'OGBL/SBA, en tant que syndicat représentatif au niveau national ne restera pas dans l'anonymat pour défendre les intérêts des salariés du secteur financier.

Pour le maintien de l'emploi et l'amélioration des conditions de travail dans le secteur financier

L'OGBL/SBA a tenu sa journée syndicale le 22 novembre dernier. Le ministre du Travail, Nicolas Schmit, et le président de l'OGBL, Jean-Claude Reding, ont également assisté à cet événement. Le SBA a communiqué à ses membres et délégués du secteur financier, les deux axes principaux de sa politique tarifaire pour les deux prochaines années:

- maintien dans l'emploi
- amélioration des conditions de travail.

L'OGBL/SBA constate un accroissement alarmant des licenciements collectifs et individuels dans les banques. Malgré des résultats nets en progression, les banques veulent réduire les coûts afin d'augmenter leurs bénéfices. Pour contrer cette politique antisociale, l'OGBL/SBA a décidé d'axer sa politique tarifaire sur le maintien de l'emploi. Ainsi, lors du renouvellement de la convention

Attention! Nouveau numéro de téléphone pour joindre le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs

Depuis le mois de novembre 2012, le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs a changé de secrétariat. Vous pouvez désormais nous joindre pour toute question relative au secteur au numéro 540545 293, auprès de Géraldine Etienne, assistante administrative.

Achtung! Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen hat eine neue Telefonnummer

Seit November 2012 hat das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen ein neues Sekretariat. Ab sofort kann man uns für sektorspezifische Fragen unter der Telefonnummer 540545 - 293, bei Geraldine Etienne, Verwaltungsassistentin, erreichen.



collective des banques en 2013, les revendications de l'OGBL/SBA porteront essentiellement sur des mesures visant à maintenir les emplois; notamment par une meilleure formation des salariés, des pouvoirs accrus et moyens de contrôles renforcés pour les délégués du personnel dans les entreprises.

Le secteur des assurances est en constante progression depuis 2009 et l'emploi y est stable avec 4 021 emplois à fin 2011. Hormis l'échec d'un plan social chez Lombard Assurances au printemps 2012 avec 94 licenciements, le secteur montre une certaine solidité et est moins affecté par la crise.

Les effectifs du secteur bancaire ont diminué depuis 2008 avec une perte d'environ 1 800 postes alors que le secteur des Professionnels du Secteur Financier (PSF) a progressé. A ce jour, il compte 14 816 postes.

L'emploi global du secteur financier à Luxembourg est stable. Mais où travaillent aujourd'hui tous les salariés qui ont été licenciés? Ont-ils retrouvé un emploi dans le secteur bancaire, dans une PSF ou dans un autre secteur d'activité? Travaillent-ils toujours sur le territoire luxembourgeois?

A l'heure d'aujourd'hui, nous ne disposons d'aucunes statistiques, comme cela a été rappelé au ministre du Travail et de l'Emploi, Nicolas Schmit.

La plupart des entreprises du secteur financier demandent une productivité et une flexibilité parfois à la limite du soutenable à leur personnel, ce qui entraîne pour les salariés qui restent en poste, une augmentation du stress. En conséquence directe, les délégués OGBL/SBA relèvent une augmentation inquiétante du nombre de maladies professionnelles (burn-out, dépression nerveuse, perte de confiance en soi ...).

Se rajoute à tout ce contexte difficile pour les salariés, un système d'évaluation du personnel, lié au mérite et à la performance, qui encourage le harcèlement et le mobbing au sein des entreprises. Ce système d'évaluation devra être revu dans les conventions collectives afin d'empêcher tout abus. Les délégués du personnel devront décider avec la direction des procédures adaptées à mettre en place pour évaluer les salariés et éviter tout agissement

arbitraire ou discriminatoire.

Au début de l'année 2013, une campagne d'information et des conférences seront organisées afin de sensibiliser les salariés aux conséquences d'une telle dégradation des conditions de travail sur la santé et des solutions à mettre en place pour remédier à ces problèmes.

Le ministre du Travail, Nicolas Schmit, interpellé par l'OGBL/SBA, a déclaré que la nouvelle loi sur la cogestion sera présentée aux partenaires sociaux avant la fin de cette année.

Une amélioration de la cogestion permettra aux délégués du personnel d'agir plus efficacement dans les entreprises, notamment face aux licenciements et face au comportement de certains employeurs.

Dans cette optique, le ministre du Travail a reconnu qu'une discussion générale sur le droit du travail est nécessaire, afin d'actualiser la loi au contexte économique actuel et qu'une réelle politique sociale doit être mise en place dans les entreprises, afin d'améliorer les conditions de travail des salariés.

Le syndicat OGBL/SBA demande à ce qu'un cadre légal soit créé, notamment à travers des mesures de maintien dans l'emploi.

L'OGBL/SBA mettra tout en œuvre, avec l'appui de ses délégués dans les entreprises, pour assurer la protection et améliorer les conditions de travail pour tous les salariés du secteur financier.



Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti

Danièle Nieves

Non-conciliation

Le ministre de la Fonction publique s'obstine à refuser de négocier

À l'issue de la 3^e réunion de la Commission de conciliation, les syndicats APESS et SEW/OGBL, représentant les 4 500 signataires du «Manifeste» s'opposant aux principes de la réforme du statut du fonctionnaire, regrettent de devoir constater l'échec de la procédure de conciliation.

Les deux syndicats avaient marqué leur soutien à l'initiative du conciliateur de demander à la délégation du gouvernement et aux représentants syndicaux de présenter leur argumentaire de fond sur les points du litige.

Après une présentation des propositions de la ministre Delvaux sur une mise en place des principes de la réforme projetée de la Fonction publique dans l'enseignement, les syndicats SEW et APESS ont exposé les motifs de leur refus de ces mêmes principes.

Les syndicats s'opposent à une **gestion par objectifs**. Ce principe, issu des entreprises privées et visant à stimuler la productivité et la concurrence, reste totalement étranger à la façon de penser et de travailler des enseignants de l'école publique.

Les «objectifs» du travail des enseignants sont définis par les plans d'études et il s'agit pour eux de mobiliser les intérêts et les moyens de leurs élèves pour les atteindre.

Le principe de l'**évaluation des enseignants et des écoles** selon une approche de mise en concurrence par rapport à des critères tout à fait aléatoires risque de remettre en question le travail de base visant à faire acquérir les connaissances et compétences de base à tous les élèves.

La **hiérarchisation des carrières** dans l'enseignement — par la création de 15 à 20 % de «postes à responsabilités particulières» — est une autre priorité totalement inadaptée à l'enseignement. Les carrières actuelles de l'instituteur et du professeur sont des carrières planes. Les enseignants exercent un travail similaire dans un groupe de personnes issues d'une même formation initiale. Ceci favorise l'esprit de coopération et permet d'obtenir une atmosphère favorable à un travail en équipe. Introduire une évaluation aboutissant à des «postes à responsabilités particulières» ne peut que miner ce travail en équipe.

En ce qui concerne les **stages d'entrée à la fonction**, leur seul objectif semble être celui de réduire le salaire des jeunes enseignants. Les deux syndicats refusent ces mesures qui visent les futurs jeunes collègues.

Lors des discussions, les représentants des syndicats ont dû se rendre compte que le ministre Biltgen refusait toujours strictement de négocier et persistait dans son attitude initiale de renvoyer les syndicats à entamer des négociations avec la ministre Delvaux pour la mise en place des mesures dans l'enseignement en suivant les principes contestés et rejetés.

Afin de respecter le mandat que la grande majorité des enseignants leur ont confié, cette proposition reste inacceptable pour l'APESS et le SEW et ne peut aboutir à des accords dans l'intérêt du bon fonctionnement

et de la qualité de l'école, ceci d'autant plus que les idées avancées par la ministre Delvaux ne sont guère du genre à rassurer le corps enseignant par rapport à ses appréhensions légitimes d'un système d'évaluation par trop subjectif. En effet, il y était question, notamment, de références à la «valeur relationnelle», au «coaching», aux «pratiques réflexives» et à des «intervenants externes» dont la grandiloquence n'a jamais su masquer leur méconnaissance flagrante du terrain.

Une dernière proposition de la part des syndicats SEW et APESS d'entamer une renégociation de certains principes avec le ministre Biltgen après qu'une discussion avec la ministre Delvaux sur la mise en œuvre concrète desdits principes aurait prouvé l'incompatibilité de ceux-ci avec la réalité du système éducatif fut tout autant rejetée par le ministre Biltgen.

Il ne restait donc plus qu'à constater l'échec de la conciliation.

Les deux syndicats déplorent en même temps l'attitude du ministre Biltgen qui a cherché à éviter la constatation d'une non-conciliation par d'interminables arguties juridiques pour priver les enseignants de leur droit de grève en ressassant à l'envi la rengaine de la prétendue irrecevabilité, pourtant clairement démentie par plusieurs avis juridiques indépendants.

Après le procès-verbal de la non-conciliation, signé le 6 novembre, le SEW et l'APESS ont porté le litige devant le médiateur et poursuivent la procédure de grève. Ils restent à tout moment ouverts à des négociations, mais ils n'en sont pas moins déterminés à continuer leur lutte. Ceci dans l'intérêt du bon fonctionnement des écoles et pour pouvoir être en mesure de garantir une éducation de qualité aux futures générations d'enfants et de jeunes.



**Sidérurgie
et Mines**

Jean-Claude Bernardini

CFL Cargo

Négociations difficiles pour la reconduc- tion de la convention collective

Les négociations pour la reconduction de la convention collective auprès de CFL cargo ont commencé récemment. Dès la première réunion entre les syndicats et la direction générale, il s'est avéré que ces négociations seraient très pénibles et fastidieuses. La direction se montrait extrêmement réservée et refusait les revendications syndicales modérées lesquelles tiennent compte de la situation délicate du trafic fret sur rail dans toute l'Europe et de l'évolution négative du secteur de la sidérurgie au Luxembourg.

Comme amélioration qualitative, les syndicats demandent un jour de congé supplémentaire pour les salariés ayant dépassé l'âge de 50 ans accomplis et deux jours de congé supplémentaires pour ceux âgés de plus de 55 ans. En tant qu'améliorations quantitatives ils revendiquent l'adaptation annuelle des salaires des collaboratrices et collaborateurs à la date (mois) de leur embauchage, ainsi qu'une prime annuelle uniforme pour tous. Le montant de cette dernière devra être négocié entre partenaires sociaux.

En outre, ils revendiquent de revoir les conditions d'octroi actuelles de la prime de sécurité.

La commission paritaire, spécialement créée pour cette tâche, devrait être chargée de la révision du texte

de la convention collective.

Les syndicats attendent une réponse à leurs revendications en décembre 2012.

Ils espèrent que grâce à un résultat acceptable à la suite des négociations, l'engagement et les efforts du personnel soient récompensés. Ils rappellent aussi qu'ils soutiennent, à l'exception de quelques options stratégiques, le plan de restructuration de la société, tout ceci dans l'intérêt de l'avenir de CFL cargo.

Si la direction générale s'obstine à refuser catégoriquement ces revendications, les syndicats déclencheront sans tarder des actions syndicales. Il va sans dire que ces actions ne se limiteront pas uniquement aux négociations pour la reconduction de la convention collective. Ainsi, l'occupation de salariés intérimaires à durée déterminée dans les Ateliers de Pétange de CFL cargo constitue pour les syndicats un exemple flagrant de «dumping» social.

Au moment de mettre sous presse, les syndicats ont reçu une première réponse de la direction. La direction refuse en bloc les revendications syndicales et fait une proposition (assez vague) sur la révision du mode de calcul de la prime de sécurité. Elle signale également vouloir remanier et étendre certaines carrières prévues dans la grille salariale (chose que les syndicats n'ont pas demandée). On se dirige donc tout droit vers des actions

syndicales... La suite dans un de nos prochains numéros

ArcelorMittal

Il y a des alternatives à la fermeture de sites!

Fin octobre 2012, le Syndicat sidérurgie et Mines de l'OGBL a organisé, ensemble avec les collègues syndicaux belges et français, une conférence de presse internationale à Luxembourg. Lors de cette dernière, les syndicalistes ont rappelé qu'il y a des alternatives face aux fermetures de sites et aux restructurations et ils ont fait parvenir le courrier ci-dessous aux ministres de l'Economie des trois pays.

Messieurs les Ministres de l'Economie, Cela fait maintenant plusieurs mois que nous proposons de trouver une solution à l'intérieur d'ArcelorMittal pour maintenir l'ensemble des outils de production et notamment les sidérurgies intégrées.

Certains points de vue confirment la viabilité de ceux-ci:

- Rapport FAURE demandé par le Ministre du Redressement Productif A. MONTEBOURG - France
- Rapport SYNDEX - Europe (Belgique)
- Rapport SECAFI - Europe (France)
- Rapport préliminaire LAPLACE Conseil - Luxembourg
- Rapport LAPLACE CONSEIL - Liège



Malgré beaucoup de discussions, oppositions et tentatives de conciliation locales, régionales, nationales ou européennes, ArcelorMittal est resté sourd à nos alternatives.

Nous avons eu droit à toutes sortes de pressions, de chantages à la fermeture d'autres outils si nous n'abandonnions pas nos alternatives.

Nous n'abandonnerons pas celles-ci malgré les menaces d'ArcelorMittal. Pourquoi ?

1. Il n'y a pas d'outils en trop au sein d'ArcelorMittal. La production peut être répartie équitablement et économiquement dans toutes les entités. Nous l'avons fait en 2008.
2. Nous nous posons beaucoup de questions sur la stratégie du groupe ArcelorMittal. Il nous semble que c'est une stratégie de PREDATEUR.
 - a. La fermeture des filières à chaud pour raréfier l'acier et maintenir de fortes marges.
 - b. Les marges ne sont pas utilisées pour renforcer les outils mais bien pour sortir un maximum de cash afin d'acheter des usines hors Europe.
 - c. Les marges ainsi dégagées servent essentiellement à garantir l'aboutissement d'une double concentration – et verticale et financière – afin de consolider le groupe dans des activités minières pour dégager une rente actionnariale.
 - d. La destruction des outils européens du chaud. Les continents d'abord. MAIS il est clair qu'au-delà de la raréfaction de l'acier liquide c'est la perméabilité massive de l'Europe aux produits semi-finis que nous ne fabriquerons plus jamais.
 - e. La réduction des budgets européens en R&D est très significative alors que des produits innovants existent dans les cartons. Nous aurons tout perdu



dans quelques années. La destruction de la valeur ajoutée en Europe sera totale!

- I. Les prix resteront les mêmes mais les marges exploseront. Le consommateur européen aura perdu sur toute la ligne.
 - II. Les travailleurs seront licenciés par milliers.
 - III. On ne polluera plus en Europe mais ailleurs l'air aurait-il des frontières ?
 - IV. Pas de R&D innovants.
3. Il n'est pas nécessaire de rappeler que cette sidérurgie intégrée est une activité structurante pour nombre d'autres secteurs industriels: la fermeture envisagée du chaud aura des conséquences directes pour nos chauffourniers et carriers, et le renchérissement de la filière automobile aura des conséquences directes sur le verre, le plastique, le caoutchouc,... l'ensemble de la filière devant s'analyser comme un pôle de compétitivité.

En conclusion, nous aurons la fermeture d'usines encore rentables, des déserts industriels dans certaines régions d'Europe, du chômage massif et la pollution de l'air en plus.

Nous vous le disions plus haut, il n'y a pas de raisons économiques de fermer ces outils et des alternatives existent.

C'est à vous, pouvoirs publics, de peser sur ces choix:

- laisser faire et ne pas nous écouter ou au contraire se battre ensemble pour ces alternatives;

- envisager une alternative aux Sociétés Transnationales par une initiative industrielle publique et la création d'une Entreprise Publique Européenne de la Sidérurgie.

Il y a des solutions juridiques et politiques, les exemples ne manquent pas.

Les organisations syndicales signataires de cette lettre vous invitent collectivement à se mettre autour de la table:

- un mini-sommet européen composé dans un premier temps des ministres de l'Economie de chaque Etat, Région où ArcelorMittal détient des sites avec les organisations syndicales signataires.

Nous voulons un vrai développement pour l'Europe avec une sidérurgie structurante pour les régions et pour l'industrie. Celle-ci peut être viable économiquement, durable et innovante.

C'est possible!

Les organisations suivantes:

- La Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg OGBL
- Le Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres de Belgique SETCa
- La FTM CGT France et
- La MWB-FGTB

sont signataires du présent document envoyé à l'attention du ministre de l'Economie et du Commerce extérieur du Luxembourg, du ministre de l'Economie wallonne et du Ministre de l'Industrie en France.

Jugend in Luxemburg: Wann wird die Joblage besser?



Taina Bofferding
Verantwortliche der
Jugendabteilung des
OGBL

Die Regierung hat kürzlich im Ministerrat beschlossen die Eingliederungsverträge für junge Arbeitslose (CIE, CAE) erneut um ein weiteres Jahr zu verlängern. Als Rechtfertigung für diese Anpassung dient die Ceps/Instead-Studie, die allerdings nur auf rohen statistischen Daten basiert ohne Berücksichtigung einer qualitativen Komponente. Eine umfassende politische Diskussion über die Beschäftigungspolitik von jungen Menschen und den kommenden Generationen bleibt zum Unmut der Jugendabteilung des OGBL leider aus.

Arbeitsplätze von geringerer Qualität für Jugendliche

Die Verschlechterung der Qualität der für junge Arbeitnehmer verfügbaren Arbeitsplätze zeigt sich auch an der schrittweisen Ausweitung der befristeten Verträge. Die Jugendabteilung des OGBL zeigt sich besorgt über die allgemeine Entwicklung, die dahin geht, dass befristete Arbeitsverträge und prekäre Arbeitsverhältnisse für junge Menschen zur Norm zu scheinen werden. Die Frage bleibt, ob solche Arbeitsplätze ein Sprungbrett zu einer Festanstellung sind oder aber junge Arbeitnehmer zwischen befristeten Beschäftigungsverhältnissen und Perioden der Arbeitslosigkeit gefangen bleiben. Die Jugendabteilung des OGBL zeigt sich skeptisch gegenüber der Wirksamkeit des CIE und CAE, wenn schlussendlich nur 25 Prozent aufgrund eines CIE nach sechs Monaten, beziehungsweise nur 12 Prozent nach 18 Monaten eine feste Arbeitsstelle erhalten haben. Gerade für Jugendliche wird die Situation immer verzwickter sich am Arbeitsmarkt zu integrieren.

Wo bleibt der nationale Aktionsplan zur Jugendbeschäftigung?

Die Jugendabteilung des OGBL fordert den Arbeitsminister auf endlich einen umfassenden Bericht über die Situation von Jugendlichen auf dem Arbeitsmarkt zu erstellen und darauf bauend einen nationalen Aktionsplan für Jugendbeschäftigung vorzulegen. Ein Aktionsrahmen könnte klare Prioritäten im Bereich der Jugendbeschäftigung festlegen und Maßnahmen zur Förderung der Jugendbeschäftigung sicherstellen.



EU plant Jobgarantie für junge Leute

Die Europäische Kommission will die EU-Staaten dazu verpflichten, allen Menschen unter 25 spätestens vier Monate nach Ende der Ausbildung eine Stelle, einen Ausbildungsplatz oder einen Praktikumsplatz zu haben. Sanktionen sind nicht geplant, da es sich lediglich um eine Empfehlung handelt. Welche Form von Beschäftigung garantiert werden soll, führt die EU bisweilen nicht an. Die Jugendabteilung des OGBL warnt vor dem sogenannten „Drehtüreffekt“, wobei ein Jugendlicher von einer Beschäftigungsmaßnahme in die andere geschoben wird.

Die Jugendabteilung des OGBL fordert die Regierung auf darüber zu wachen, dass mehr hochwertige Arbeitsplätze geschaffen werden, um zu verhindern, dass die Jugendlichen in die Falle der Prekarität, die eine Aufeinanderfolge von verschiedenen Zeitarbeitsverhältnissen, die keine Verbesserung ihrer Lohn- und Arbeitsbedingungen ermöglichen, nach sich ziehen.

La version française de cet article se trouve sur le site www.ogbl.lu, rubrique: „Département des jeunes“.

Bourses d'études pour frontaliers

La Cour de justice européenne a entendu les parties

A l'audience du matin du 28 novembre 2012, la Cour de justice de l'Union européenne présidée par T. von Danwitz, a entendu les différents mandataires des quatre parties demandresses (représentées par l'OGBL et différents autres syndicats) et de l'Etat, la Commission européenne ainsi que les représentants des gouvernements autrichien, danois, grec et suédois (parties intervenantes) dans l'affaire des aides financières de l'Etat pour études supérieures dont la loi du 26 juillet 2010 refuse le bénéfice aux étudiants à charge de travailleurs frontaliers occupés dans notre pays et y payant leurs impôts sur le salaire et les cotisations sociales. L'Avocat Général P. Mengozzi rendra ses conclusions le 7 février 2013 et la Cour de justice son jugement quelques mois plus tard.

Le dossier plaidé par l'avocat de l'OGBL est représentatif de 250 affaires similaires introduites par l'OGBL devant le tribunal administratif luxembourgeois saisi en tout de quelque 600 recours de frontaliers.

Au vu de l'arrêt de la Cour de justice du 14 juin 2012 rendue dans l'affaire Commission c/ Pays-Bas, ayant condamné

les Pays-Bas pour avoir introduit dans sa législation sur les aides financières une clause de résidence contraire aux textes communautaires sur la libre-circulation des travailleurs et des membres de leur famille, nous sommes optimistes quant à une issue favorable des 250 dossiers OGBL pendants devant le tribunal administratif.

Le gouvernement serait bien avisé de trouver une solution respectueuse des droits légitimes des travailleurs frontaliers.

La Commission européenne, qui a défendu la thèse des travailleurs frontaliers devant la Cour de justice, a déclaré que son dossier en manquement d'Etat contre l'Etat luxembourgeois était sur le point d'aboutir.



© CJUE

Studienbeihilfen für Grenzgänger

Der Europäische Gerichtshof hat die Parteien angehört

In seiner Sitzung vom 27. November 2012 hat der Europäische Gerichtshof unter dem Vorsitz von T. von Danwitz die Vertreter der vier klagenden Parteien (repräsentiert durch den OGBL und verschiedener anderer Gewerkschaften) sowie Vertreter des luxemburgischen Staates, der Europäischen Kommission und Vertreter der österreichischen, dänischen, griechischen und schwedischen Regierungen im Rahmen der Verhandlung über die staatlichen Studienbeihilfen angehört. Die Studienbeihilfen werden durch das Gesetz vom 26. Juli 2011 den Kindern der in Luxemburg arbeitenden Grenzgänger, welche dort Steuern und Sozialabgaben zahlen, verwehrt.

Der Generalanwalt P. Mengozzi wird seine Schlussfolgerungen am 7. Februar 2013 vorlegen, und der Gerichtshof wird einige Monate später sein Urteil sprechen.

Der Fall, der vom Anwalt des OGBL plädiert wurde, steht stellvertretend für 250 ähnliche Fälle, die der OGBL beim

Verwaltungsgericht in Luxemburg hinterlegt hat. Insgesamt liegen dem Verwaltungsgericht 600 Fälle von Grenzgängern zur Entscheidung vor.

Im Hinblick auf das Urteil des Europäischen Gerichtshofes vom 14. Juni 2012 im Rechtsstreit Europäische Kommission gegen die Niederlande, in dem letztere aufgrund der Einführung einer europarechtswidrigen Residenzklausele im Gesetz über die Studienbeihilfen verurteilt wurden, kann man optimistisch sein, was den Ausgang der 250 Fälle des OGBL vor dem Verwaltungsgerichtshof betrifft.

Die Regierung wäre gut beraten, eine Lösung zu finden, welche die legitimen Rechte der Grenzgänger respektiert.

Die Europäische Kommission, die die Rechte der Grenzgänger vor dem Europäischen Gerichtshof vertreten hat, ist zuversichtlich, dass ihr Vertragsverletzungsverfahren gegen Luxemburg demnächst anlaufen wird.

L'austérité va-t-elle avoir raison de la mobilité des frontaliers?



Jacques Delacollette

Secrétaire central, responsable des frontaliers Belges

Fin octobre, l'OGBL et la FGTB ont conjointement organisé une table ronde sur la problématique de la mobilité des frontaliers dans la Grande Région et plus particulièrement pour la région belgo-luxembourgeoise. Cette rencontre a rassemblé de nombreux acteurs concernés par cette problématique: ministre, hauts fonctionnaires, représentants politiques, militants, ... mais aussi travailleurs frontaliers.

Lors de cette table ronde, plusieurs solutions ont été avancées pour améliorer le quotidien des déplacements des frontaliers. Et une réelle éclaircie est venue encourager les participants préoccupés par les contraintes qu'ils rencontrent pour se rendre à leur travail : l'annonce faite par le ministre Claude Wiseler (Luxembourg) et le représentant du Ministre Henry (Région wallonne) sur l'accord de la mise en place d'un plan SMOT entre le Luxembourg et la Région wallonne, respectivement la Belgique.

Egalement, pendant cette soirée sont intervenus des représentants de la SNCB Mobility et d'Infrabel. Ceux-ci nous ont laissé entendre que tout allait être mis en œuvre pour améliorer la transhumance des travailleurs. Mais, toujours avec la retenue de pouvoir réaliser les investissements si le plan financier le permettait ...

Un mois plus tard, le groupe SNCB a présenté ses priorités pour le prochain plan d'investissement pluriannuel (2013-2025) au ministre Paul Magonne, en charge des entreprises publiques. Et catastrophe, le réseau ferroviaire dans la Province du Luxembourg et du Sud de la Province de Liège est directement visé par ce plan qui est en réalité un plan de désinvestissement. Autrement dit, les lignes ferroviaires qui relient la Belgique avec le Grand-Duché de Luxembourg seront directement touchées par ce plan d'économie. Mais également d'autres lignes dans la Province de Luxembourg, voyez

plutôt :

- Lignes 42 : Gouvy - Rivage - Liège
- Lignes 43 : Marloie - Rivage - Liège
- Lignes 165 : Libramont - Bertrix
- Lignes 167 : Athus - Arlon

D'après ce plan, toutes ces lignes ferroviaires seront fermées dans un an, ni plus ni moins!

De plus, les investissements sur la ligne Bruxelles-Arlon-Luxembourg seraient mis au frigo pour une dizaine d'année.

Autant dire que le Luxembourg belge, la plus grande province belge en superficie, mais qui est généralement le parent pauvre lorsqu'une décision est prise à Bruxelles, va devenir à moyen et long terme un désert rural. Sachant que les prix des énergies ne cesseront de croître, les déplacements seront un véritable obstacle et un frein à ce que les résidents belges se rendent au Grand-Duché pour y aller travailler.

Jusqu'à présent, les mesures d'austérité mises en place par les différents gouvernements ont réduit le pouvoir d'achat des citoyens et leurs prestations sociales. Maintenant, avec ce plan de la SNCB, on s'attaque à la faculté de pouvoir se déplacer pour travailler, étudier, se faire soigner, ...

Nous devons tous nous mobiliser contre ce plan, mais aussi contre toutes formes de réductions de nos acquis simplement parce que le capitalisme dicte sa loi.

Sachez que les membres des sections des frontaliers belges de l'OGBL seront au combat également dans ce dossier qui touchera de plein fouet les 39.000 frontaliers belgo-luxembourgeois, mais aussi leurs familles, leurs voisins, leurs amis. Nous sommes donc tous concernés.

Fachtreffen der „Akteure der Grenzregion“



Nico Clement
Mitglied des Geschäftsführenden Vorstands

Bereits zum zweiten Mal haben sich Ende November auf Initiative der EURES-Beratung der Agentur für Arbeit Trier die in der Grenzregion tätigen Verwaltungen zu einem Informationsaustausch über aktuelle Fragestellungen im Zusammenhang mit der grenzüberschreitenden Beschäftigung getroffen. Täglich pendeln annähernd 28.000 Menschen allein aus der Region Trier ins Nachbarland Luxemburg, um dort einer Beschäftigung nachzugehen.

Unterschiedliche Anlaufstellen sind mit den verschiedenen Aspekten der Grenzgängerbeschäftigung befasst. Ziel des Treffens war es, die „Akteure in der Grenzregion“ zusammenzuführen, um gemeinsam Fachkompetenzen zu erweitern und aktuelle Fragestellungen zu diskutieren, um auf diesem Weg besser auf die Herausforderungen der grenzübergreifenden Beschäftigung reagieren zu können.

Mit am Tisch waren deshalb die Experten auf der Arbeitsebene der Sozialversicherungen, der Kommunal-, Justiz- und Finanzverwaltung sowie die EURES-Berater des OGBL und andere Fachexperten.

Das Finanzamt Trier informierte in einem Vortrag über aktuelle steuerrechtliche Entwicklungen in der Grenzregion. Durch das neue Doppelbesteuerungsabkommen zwischen Deutschland und Luxemburg vom 23. April 2012 wurde unter anderem die Besteuerung der Renten und der Betriebsrenten neu geregelt. Die Renten werden ab dem 1. Januar 2012 in Luxemburg (Quellenstaatsprinzip) besteuert, nicht mehr wie gegenwärtig in Deutschland.

Ferner wurde zum 15.02.2011 ein verpflichtender automatischer Informationsaustausch zwischen den Finanzbehörden beider Länder vereinbart, welcher insbesondere auch den Arbeitslohn und die Renten erfasst. Dieser Informationsaustausch beginnt für die Besteuerungs-

zeiträume ab dem 1. Januar 2014. Die Zahlungen aus einer betrieblichen Altersvorsorge werden künftig auch für die Jahre vor dem Inkrafttreten des DBA in Deutschland steuerfrei gestellt, sie stehen aber in Deutschland weiterhin unter Progressionsvorbehalt. Vorruhestandsbezüge aus Luxemburg gelten als Leistung im Rahmen eines Sozialplans und werden in Luxemburg versteuert, selbiges gilt für das luxemburgische Wartegeld.

Aufgrund der demografischen Entwicklung werden viele Grenzgänger in den nächsten Jahren ihre Rente in Luxemburg in Anspruch nehmen. Damit verbunden ist ein hohes Beratungsaufkommen bei der Deutschen Rentenversicherung im Hinblick auf die gegenseitige Anerkennung der Beitragszeiten und der damit verbundenen Bestimmung des Renteneintrittsalters. Grundsätzlich wird die Rente im Wohnsitzland beantragt, Grenzgängern steht es aber frei, den Antrag in Luxemburg bei der zuständigen Kasse zu stellen.

Eine wichtige Rolle bei der Veranstaltung spielten die Änderungen im Sozialversicherungsrecht. Bei der Ausübung eines sogenannten „Minijobs“ in Deutschland muss darauf geachtet werden, ob hierdurch in Deutschland ein sogenanntes „vorrangiges Sozialversicherungsverhältnis“ entsteht. Dies ist immer dann der Fall, wenn die Tätigkeit im Wohnsitzstaat 25 % der Arbeitszeit und/oder des Lohnes („wesentlicher Teil“) beträgt. In diesem Fall besteht dann Sozialversicherungspflicht in Deutschland.

Das erzielte Einkommen aus dem Minijob hat auf die Besteuerung in Deutschland keine Auswirkungen, es zählt jedoch in der Luxemburger Steuererklärung als „ausländische Einkünfte“ und beeinträchtigt so den globalen anzuwendenden Steuersatz



Mesures d'austérité: l'OIT sonne l'alarme

La Confédération européenne des syndicats (CES) salue un récent rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT) critiquant sévèrement les mesures d'austérité adoptées en Grèce au cours des dernières années. Lors de sa session de novembre 2012, le Comité de la liberté syndicale de l'OIT a relevé plusieurs infractions graves et répé-

tées aux principes clés en matière de négociation collective ainsi qu'un important déficit du dialogue social, rappelant une fois encore qu'il s'agit là de droits fondamentaux à la base même de la démocratie et de la paix sociale. Le Comité a également souligné la nécessité d'une assistance de l'OIT pour rétablir le dialogue social en Grèce.

UNI Europa demande plus de garanties pour environ 1000 agents de sécurité du Parlement Européen qui risquent leurs emplois

UNI Europa et les organisations syndicales de Belgique, France et Luxembourg : FGTB, CSC, CGT, CFDT et OGBL se sont réunis en date du 22 novembre 2012 pour mettre en garde le Parlement Européen des conséquences de sa décision dramatique pour l'emploi et à l'égard des agents de sécurité en poste sur ses sites.

En juillet, le Parlement Européen a décidé d'internaliser son service de gardiennage et de gérer lui-même la sécurité. Cela concerne aussi bien les sites de Strasbourg et du Luxembourg que celui de Bruxelles.

Environ 1000 agents de gardiennage risquent de perdre leur emploi. Ces agents sont actuellement employés par la société Securitas pour le site de Bruxelles et de Strasbourg et par la société G4S pour le site du Luxembourg.

La décision du Parlement Européen est particulièrement surprenante. Il est clair que cette décision est dictée par des considérations économique-financières. L'aspect humain est totalement ignoré.

Pour assurer la sécurité en gestion propre, le Parlement Européen a clôturé l'appel à candidatures le 30 octobre dernier. 3546 ressortissants Européens ont déjà postulé pour les 425 postes ouverts jusqu'à 2014.

Une majorité d'agents actuellement sur le site n'ont pas postulé compte tenu de la précarité des postes proposés qui n'offrent aucune garantie d'un contrat à durée indéterminée qu'ils possèdent aujourd'hui.

Les agents de sécurité qui participeront donc à la nouvelle sélection et qui seront choisis devront troquer leur contrat fixe contre un contrat temporaire.

De plus, le Parlement européen ne donne aucune forme de priorité aux actuels agents de Securitas et G4S. Il s'agit de travailleurs qui ont une formation professionnelle avérée et qui sont en possession des diplômes requis. Les entreprises et les clients sont satisfaits de leurs prestations.

Nous constatons que le Parlement Européen impose aux Etats Membres de respecter la Directive Européenne sur le maintien des droits des travailleurs qui doivent passer d'une entreprise de gardiennage à une autre, mais que lui-même ne respecte pas cette Directive. Il s'agit en l'occurrence de la Directive 2001-23/CE.

Manifestement, le Parlement Européen n'est pas effrayé par l'hémorragie sociale qui se profile.

UNI Europa «secteur du gardiennage et de la maintenance» et ses affiliés de Belgique, France et Luxembourg demandent au Parlement Européen:

- de donner priorité aux agents de sécurité sur site compte tenu de leur expérience, professionnalisme et connaissance des lieux ;
- de garantir un contrat à durée indéterminée dès leur recrutement tout en maintenant leurs acquis sociaux (ancienneté, conditions de travail, etc.) ;
- de ne pas imposer des critères qui à présent sont inatteignables pour la plupart des agents en poste.



Calendrier Formation Syndicale OGBL

février à mai 2013

Référence	Titre	Début	Fin	Durée	Langue	Lieu
OG 2013 1 002	Savoir détecter les besoins en formation des équipes syndicales	18.02	18.02	1	Français	CEFOS
OG 2013 6 008	Les pensions au Luxembourg	22.02	22.02	1	Français	CEFOS
OG 2013 5 001	Analyser la situation financière de mon entreprise	25.02	26.02	2	Français	CEFOS
OG 2013 3 001	Savoir organiser une délégation du personnel	27.02	28.02	2	Français	CEFOS
OG 2013 3 003	Être délégué syndical au quotidien	04.03	05.03	2	Français	CEFOS
OG 2013 3 004	La représentation des salariés dans les entreprises du secteur privé	06.03	06.03	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 6 012	Calculer et déclarer ses revenus	07.03	08.03	2	Français	CEFOS
OG 2013 4 003	Agir en matière d'égalité des chances	11.03	12.03	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 003	Le délégué à la sécurité, partenaire des salariés en matière de santé, sécurité, bien-être au travail (niveau 1)	12.03	13.03	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 009	Stress, harcèlement, burnout, diagnostiquer et prévenir la souffrance au travail (niveau 1)	14.03	15.03	2	Français	CEFOS
OG 2013 6 012	Calculer et déclarer ses revenus	18.03	19.03	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	08.04	09.04	2	Français	CEFOS
OG 2013 1 004	Encadrer et former au sein d'une délégation	10.04	11.04	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 8 011	Créer une publication d'entreprise ou une newsletter	10.04	11.04	2	Français	CSL, Bragance
OG 2013 7 013	Alcool, drogues, médicaments, tabac sur le lieu de travail	12.04	12.04	1	Français	
OG 2013 8 006	Gérer l'agressivité sur le lieu de travail	15.04	15.04	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 8 002	Préparer, mener une réunion et en faire le compte rendu	16.04	16.04	1	Français	CEFOS
OG 2013 7 003	Le délégué à la sécurité, partenaire des salariés en matière de santé, sécurité, bien-être au travail (niveau 1)	17.04	18.04	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 7 014	Bien s'alimenter au travail	22.04	22.04	1	Français	CEFOS
OG 2013 4 006	Accompagner une personne victime d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle	23.04	23.04	1	Français	CEFOS
OG 2013 4 008	Négocier un plan de maintien dans l'emploi et un plan social	24.04	25.04	2	Français	CEFOS
OG 2013 5 002	Découvrir les clés pour relier l'économique et le social	29.04	30.04	2	Français	CEFOS
OG 2013 7 015	Fatigue, somnolence et troubles du sommeil	02.05	02.05	1	Français	CEFOS
OG 2013 7 011	TMS, lombalgies: comment prévenir les pathologies du vieillissement au travail ?	06.05	07.05	2	Français	CEFOS
OG 2013 5 003	Jeu de rôle d'entreprise: comprendre le fonctionnement d'une entreprise et mesurer l'impact de certaines décisions sur l'emploi, les marchés, le financier	14.05	16.05	3	Français	CEFOS
OG 2013 4 005	Accompagner un salarié lors d'un entretien avec la direction	15.05	16.05	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2013 6 011	Je suis frontalier français et je travaille au Luxembourg	23.05	24.05	2	Français	CEFOS

Participant / Teilnehmer

Nom *Name*

Prénom *Vorname*

Date & Lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL (Numéro indiqué sur la carte de membre)
OGBL- Mitgliedsnummer (angegeben auf der Mitgliedskarte)

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* **Masculin** *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Name*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ortschaft*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur.
Eine Freistellung vom Dienst muss bei meinem Arbeitgeber beantragt werden.

Je souhaite loger au CEFOS.
Ich möchte im CEFOS übernachten.

Ma fonction au sein de la délégation du personnel/Meine Funktion in der Personalvertretung

Contrat de travail <i>Arbeitsvertrag</i>	
<input type="checkbox"/> Temps plein <i>Vollzeit</i>	<input type="checkbox"/> Temps partiel <i>Teilzeit</i>
Nombre d'heures prestées par jour <i>Arbeitsstunden pro Tag</i> <input type="text"/>	

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes :
Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungskurse anmelden :

Nom de la formation <i>Bezeichnung des Seminars</i>	Date <i>Datum</i>	Réf <i>Ref</i>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Date *Datum* **Signature** *Unterschrift*

Toute personne inscrite à une formation syndicale déclare accepter le présent règlement de participation et autorise l'OGBL à inscrire les données nominatives dans sa banque de données informatiques.

Jede Person, die sich für einen Kurs eingeschrieben hat, ist mit den gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden und gestattet dem OGBL die persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69-433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146, bld de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69-433.





CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

COMMUNIQUE DE PRESSE

« quality of work – index qualité au travail »

Comme de multiples études récentes le montrent, le monde du travail d'aujourd'hui et les conditions de travail que vivent des dizaines de milliers de salariés chaque jour sur leur lieu de travail, produisent des dégâts tant au niveau de leur santé physique qu'au niveau de leur santé psychique. Or, la dégradation du climat de travail et de la santé des salariés, liée aux risques physiques et psychiques, n'a pas seulement des conséquences sur l'individu, mais aussi sur l'entreprise. Climat de travail et santé constituent donc aussi des facteurs de compétitivité non négligeables pour une économie moderne.

Depuis 2009, la CSL a créé un service en charge des thématiques liées aux aspects sur la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs au Luxembourg. Après une enquête nationale en 2010 sur la sécurité et le bien-être au travail, la CSL a le plaisir de vous présenter un projet réalisé actuellement en collaboration avec l'Université du Luxembourg, qui a pour objectif la mesure et l'étude de la qualité au travail au Luxembourg.

Le but de la CSL est de disposer, à partir de l'année 2013, d'un outil de suivi statistique unique au Luxembourg pour identifier par des enquêtes représentatives la perception qu'ont les travailleurs de leur situation de travail.

Ces enquêtes vont dorénavant évaluer les conditions de travail, le climat de travail et l'environnement de travail, et les résultats seront présentés sous forme d'un indice national. L'outil de mesure collectera aussi des informations sur la santé et le bien-être des travailleurs. Comme cette enquête sera effectuée annuellement à partir de 2013, la comparaison de l'indice année après année permettra de suivre l'évolution de la qualité au travail au Luxembourg.

Le but principal est donc celui d'avoir, année par année, les réponses à la question : comment les salariés au Luxembourg vivent-ils leur travail ?

Luxembourg, le 22 novembre 2012

communiqué n° 22

CP 22/12

1/1



Chambre des salariés
18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
T. +352 27 494 200
F. +352 27 494 250

Suppression de la préretraite-solidarité : 400 chômeurs en plus !?

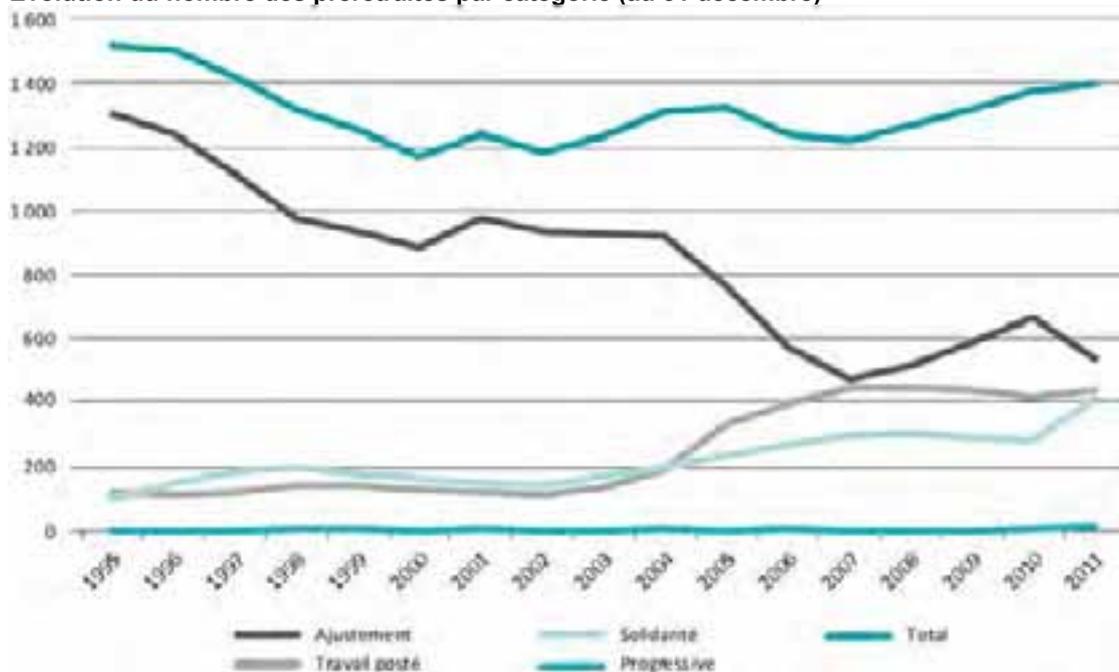
Lors de la présentation des mesures de consolidation budgétaire dans l'intérêt du rétablissement progressif de l'équilibre des finances publiques à partir de l'année 2013 en date du 6 novembre 2012, le ministre des Finances a notamment annoncé la suppression de la préretraite-solidarité.

Sans préjudice d'une analyse critique de l'ensemble des mesures proposées dans les semaines à venir, la Chambre des salariés tient d'ores et déjà à prononcer son profond désaccord avec la suppression de la préretraite-solidarité qui constitue aussi bien un instrument social qu'un instrument important de la politique de l'emploi.

Rappelons que le bénéfice de la préretraite-solidarité est réservé aux salariés âgés de cinquante-sept ans accomplis au moins. En plus, ils doivent remplir les conditions pour avoir droit à une pension de vieillesse (anticipée) dans les trois ans suivant le début de la préretraite.

L'employeur, de son côté, doit compenser le départ en préretraite-solidarité par l'embauche, via contrat de travail à durée indéterminée ou contrat d'apprentissage, d'un demandeur d'emploi sans emploi ou d'un salarié/apprenti provenant d'une entreprise confrontée à des difficultés structurelles et exposé au risque d'un licenciement.

Evolution du nombre des préretraites par catégorie (au 31 décembre)



Source : IGSS, Aperçus, septembre 2012

Au vu des données de l'IGSS (cf. graphique précédent), à peu près 400 personnes bénéficient d'une préretraite-solidarité au 31 décembre 2011 ; cela veut dire également que 400 embauches compensatrices ont eu lieu.

Sans ces embauches compensatrices, 400 personnes de plus se trouveraient donc potentiellement au chômage.

Au vu du taux de chômage particulièrement élevé des jeunes ainsi que des problèmes des personnes âgées de plus de 50 ans pour retrouver un emploi, la suppression de la préretraite solidarité paraît absolument inappropriée, le tout pour économiser moins de 15 millions d'euros.

Chambre des salariés • 18 rue Auguste Lumière • L-1950 Luxembourg T : 27 494 200 F : 27 494 250 2/2

INFOS JURIDIQUES

Flash sur le Droit du Travail

Publication mensuelle éditée par la CSL

Nr 09/12

Novembre 2012

**Vous trouvez les publications
«InfoJuridiques» sur la page internet suivante:
<http://www.csl.lu/infosjuridiques>**



Studienreise der Regionale Düdelingen-Osten

Kürzlich organisierte der Regionalvorstand Düdelingen-Osten, wie alle zwei Jahre, seine Studienreise. Diese begann am Morgen mit einem Besuch des hochtechnischen Industriebetriebes Husky in Düdelingen, wo der Regionalvorstand sowohl vom Personaldirektor als auch von den OGBL-Personaldelegierten Walter Berettini

und Denis Fattebene begrüßt wurde. Nach einer kurzen Vorstellung durch den Personalchef des Weltunternehmens Husky und der Erläuterung zur Entstehung des Werkes in Düdelingen, stellten die Personaldelegierten die Betriebsphilosophie, insbesondere auch im Bereich des Sozialdialoges vor. Nach einer interessanten Diskussion während der auch eine Reihe Fragen beantwortet werden konnten, schloss eine Besichtigung der Produktionsstätte das morgendliche Programm ab.

Anschließend ging es nach Peppingen ins Museum des ländlichen Lebens, kurz Bauernmuseum genannt. Nach einem vorzüglichen Mittagessen in der gemütlichen „Brasserie“ des Museums, stand ein Besuch des Museums an. Das Bauernmuseum stellt das ländliche Leben, vom Ende des 19. bis zur Mitte des 20. Jahrhundert vor. Das gemütliche Bauernhaus, die landwirtschaftlichen Maschinen, jedoch auch die Nachempfindung eines Klassensaales oder der Dorfschmiede, rief bei den Einen Erinnerungen an die eigene Kindheit hervor, für die Anderen war es, durch die professionellen Ausführungen des Museumsleiters, Marc Schank, eine Entdeckungsreise in die Vergangenheit unserer Region. Mit einem letzten „Patt“ wurde die gelungene Studienreise abgeschlossen.

Section de Bascharage-Linger

HEURES D'OUVERTURES — ÖFFNUNGSZEITEN

Jeudi / Donnerstag - Haan Marcel : 19h30-21h00

Samedi / Samstag - Haan Marcel : 8h30-12h00



OGBL

OGBL Bascharage-Linger

10, rue du Ruisseau - L-4944 Bascharage

Tél./Fax. 26.50.27.74 - E-mail: section.bascharage@ogb-l.lu

Den OGBL wënscht lech schéi *Chrëschtdeeg*
a vill Gléck am Neie Joer.

L'OGBL vous souhaite de passer de joyeuses fêtes de *Noël*
et vous présente ses meilleurs vœux de *Nouvel An*.

Der OGBL wünscht Ihnen ein schönes *Weihnachtsfest*
und ein glückliches neues Jahr.

Fonds de l'OGBL en faveur des universitaires

Le Comité national de l'OGBL met à disposition un crédit de 50.000.-€ pour les bourses de l'année scolaire destinées aux études universitaires des enfants des membres de l'OGBL. Cette somme sera distribuée d'une façon égale sur tous les candidats retenus par la commission de l'OGBL. Voici le règlement du Fonds d'Education de l'OGBL.

Règlement

1) Le Fonds d'Education de l'OGBL a pour but de subventionner – par l'accord d'une bourse annuelle – les études universitaires des enfants des membres de l'OGBL.

2) Une bourse peut être accordée pour toutes les études poursuivies à l'étranger dans les écoles d'Etat ou reconnues comme telles à **caractère universitaire**. Les cours par correspondance ou les cours du soir ne seront pas pris en considération.

3) Les enfants des membres de l'OGBL peuvent obtenir une bourse si le membre **a adhéré au syndicat avant l'âge de 25 ans** ou s'il y **appartient depuis au moins 20 ans**. En outre le membre doit avoir payé dans les 5 ans qui précèdent la demande la cotisation prévue par les statuts de l'OGBL.

En cas de décès du membre, il sera tenu compte des années écoulées depuis sa mort, sous condition que sa veuve ait continué l'affiliation.

4) Pour le Fonds d'Education sont considérés comme enfants:

- a) les enfants légitimes
- b) les enfants reconnus à l'état civil
- c) les enfants placés dès leur jeune âge, sous la tutelle d'un membre de l'OGBL

d) les enfants d'un premier mariage du conjoint d'un membre de l'OGBL, pour autant qu'ils vivent sous son toit et qu'ils soient en grande partie à sa charge.

5) Si un membre **a été repris d'un autre syndicat (joindre certificat du syndicat précédent)**, il sera **tenu compte des années** pendant lesquelles il en aura été membre. Toutefois, ce membre devra faire partie de **l'OGBL-même pendant cinq ans au minimum**.

6) Les bourses seront attribuées par une commission nommée par le Comité exécutif. En cas de refus par la commission, c'est le Comité exécutif qui décidera en dernière instance.

Le Comité national de l'OGBL fixera annuellement le montant de la bourse accordée.

7) Il ne sera accordé aucune bourse pour les années scolaires devant être répétées.

Sur demande les étudiants seront tenus de produire la preuve de fréquentation régulière des cours et des examens passés par la présentation des certificats correspondants.

8) Les demandes pour l'octroi d'une bourse devront être présentées pour le 15 janvier 2013 au plus tard de l'année scolaire.

Seront joints à la demande:

1. Une copie du **diplôme de fin d'études** requis;
2. Une **attestation de l'immatriculation par l'école** choisie;
3. Le cas échéant, les **certificats des examens** déjà **passés** à l'école supérieure, ainsi que des **périodes de stages** déjà effectuées;
4. Une copie de la carte de membre de l'OGBL.

Demande en obtention d'une subvention pour études universitaires ou similaires allouée par l'OGBL

**A renvoyer à: OGBL
c/o Diane POIRÉ
31, av. G.D. Charlotte
L- 3441 Dudelange**

Chère camarade
Par la présente,

le/la soussigné(e) _____

né(e) le _____ domicilié(e) à _____

code postal _____ rue et n° _____

matricule OGBL _____ Date d'entrée _____

(prière de joindre une copie de la carte de membre OGBL)

Autres affiliations: _____

sollicite auprès de l'OGBL un subside pour

son fils/sa fille _____

qui fréquente l' _____

pour y accomplir des études de _____

où il/elle est inscrite(e) depuis: _____

Une subvention de l'OGBL a déjà été versée pour l'(es) année(s)

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, chère camarade, mes salutations syndicales.

Signature

Prière de compléter en caractères d'imprimerie

EST LU À LA CAISSE	▼	PLANCHES À ROULETTES	▼	MOUCHES	▼	PEINTRE FRANÇAIS	▼	TRACES
PRENEUR DE PARIS		AGRÉMENTERA		MOLLUSQUE		ZAÏROIS		10
COUTEAU	▶		4					
QUI SE FAIT TOUS LES SIÈCLES								
▶	7							
EST OUVERT	▶			ÉTOFFE	▶			
ENNUI				ÎLE DE LA MER ÉGÉE				
▶				▼	RIVIÈRE ALPESTRE	▶		
FÊTES MONDAINES	▶				ÉCORCE DE CHÊNE			
ALLIAGE			2				RELATIF À UNE SUITE	
▶		VILLE DU NIGERIA	▶			DEVANT LE PAPE	▶▼	1
CADEAU	▶	COIFFURE PAPALE				ORANGE		
GLUCIDE		6			9			
▶					MESURE AGRAIRE	▶	8	▼
					PERROQUET			
FLAN BRETON	MANILLON	▶			SENTIMENT	▶▼		
	DEVANT LE PRINCE				BANDE PUBLIQUE			
▶	▼		INVENTES	▶				
REFAIT LE PAQUET	▶			3				5

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux

V/52 © HACHEL INT

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

G	G	L	A						
C	A	V	I	C	O	R	N	E	
	I	R	R	A	D	I	E	R	
A	N	A	L	Y	S	E		M	
	S	I	S	E		S	P	I	
U	B	E		U	H	L	A	N	
	O	S	A		A	I	R	E	
L	U		C	A	R	N	E	T	
	R	O	T	A	N	G		T	
I	G	N	O	R	A		M	E	
		E	N		I	D	E		
R	E	G		I	S	O	L	E	
	T	A	E	L		N	E	S	

10/12 - Solution: GARGOUILLE

L. Gindt, Thionville (F) 1^{er} prix

F. Dziezuk, Volmerange-les-Mines (F) 2^e prix

Tous les membres de l'OGBL, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 janvier 2013 à:

OGBL

Communication et relations publiques

B.P. 2031

L-1020 Luxembourg

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort. La décision du jury est sans appel.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell auprès de l'OGBL à Dudelange (31, avenue G.-D. Charlotte). Prière d'appeler le N° de tél. 51 50 05-555 pour fixer un rendez-vous.

A gagner:

1^{er} prix: 1 Sac à dos porte-PC

2^e prix: 1 radio-réveil

8 Erreurs / Fehler



Türke	Textilien	Geistlicher im Islam	Ärger erregen	Mutter des Hermes	schottische Großstadt	das Ich (Mz.)	elektr. geladenes Teilchen	babylonische Urgottheit	epidemische Krankheit
				dem Beruf nachgehen		7			
Schiffstauspanngerät				ugs.: Geld	selbstsüchtiger Mensch				
		spanisch: Gebirgskette	Schirmherrschaft						Plunder, Krempel
großes Kirchenbauwerk	ein Kunstleder				Musikträger (Mz.)	2	Tiermünder	moralisch	
Früstein			8		Vorname der Mittermaler		poetisch: Märchen	5	
				Glaubensfreidenker	Bootsrennen				
Weiden des Rotwildes	Autor von „Lili Marleen“	Stadt in Böhmen	Erdzeitalter				altes Reich in Mittelamerika	kurz für: lecker	3
Wissensaneignen					mit ... und Recht	Ital. Schauspieler(in) (Ornelia)			englisch: Zeh
			Roman von King	Endspielteilnehmer				6	
4									
Stern in der „Leier“		Zwillingsbruder Jakobs		1		englisch: Auge		Fremdwortteil: mit	
Ansehen, Geltung						Schiff Noahs			

1	2	3	4	5	6	7	8
---	---	---	---	---	---	---	---



10/12 - Lösungswort:
BAERENSTARK

J. D'Andrea, Walferdange (L) 1. Preis
M. Hengen, Leudelage (L) 2. Preis

8 Erreurs / Fehler
solution / Auflösung
10/2012



Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGBL-Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. Januar 2013 an folgende Adresse:

OGBL Communication et relations publiques
B.P. 2031 L-1020 Luxembourg

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell beim OGBL Düdelingen (31, avenue G.-D. Charlotte) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 51 50 05-555 anrufen.

Zu gewinnen sind:

- 1. Preis: 1 PC-Rucksack
- 2. Preis: 1 Radiowecker



OGB-L

La force sociale au service du salarié



www.ogbl.lu